

GROUPE Eutelsat Communications

Société anonyme au capital de 278 732 598 euros

Siège social : 70, rue Balard 75 015 Paris

481 043 040 R.C.S. Paris

**ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
AU 30 JUIN 2005**

Eutelsat Communications (anciennement SatBirds S.A.S)

BILAN CONSOLIDE
(En milliers d'euros)

ACTIF	Note	<u>30 juin 2005</u>
Actifs non courants		
Écart d'acquisition	3,4	790 996
Immobilisations incorporelles	3,4	918 688
Satellites et autres immobilisations corporelles, nets	5	1 827 903
Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours	5	236 341
Titres des sociétés mises en équivalence	6	111 425
Actifs financiers	7	1 585
Actifs d'impôts différés	18	72 841
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		3 959 779
Actifs courants		
Stocks	8	1 371
Créances clients et comptes rattachés	9	212 183
Autres actifs	10	29 828
Actif d'impôt exigible	18	-
Instruments financiers	23	1 499
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11	37 043
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		281 924
TOTAL ACTIF		4 241 703
CAPITAUX PROPRES ET PASSIF		
	Note	<u>30 juin 2005</u>
Capitaux Propres		
Capital social	12	278 733
Primes liées au capital		(26 281)
Réserves et résultat consolidés		120 400
Écart de conversion cumulé		-
Intérêts minoritaires		-
TOTAL CAPITAUX PROPRES		372 852
Passifs non courants		
Dettes auprès des établissements de crédit	13	2 921 550
Instruments financiers	23	35 027
Autres dettes	14,15	195 659
Provisions (part à long terme)	19	49 387
Passifs d'impôts différés	18	316 304
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		3 517 927
Passifs courants		
Part à court terme des dettes auprès des établissements de crédit	13	77 811
Part à court terme des autres dettes	14,15	73 233
Fournisseurs et comptes rattachés		44 354
Dettes sur immobilisations		25 630
Impôt à payer		22 468
Autres dettes et produits constatés d'avance	17	100 291
Provisions (part à court terme)	16	7 137
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		350 924
TOTAL PASSIF		4 241 703

L'annexe fait partie intégrante des comptes consolidés.

Eutelsat Communications (anciennement SatBirds S.A.S)

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE
(En milliers d'euros, sauf données par action)

	Note	Période de trois mois close au 30 juin 2005
Chiffre d'affaires	20	188 680
Produits des activités ordinaires		188 680
Coûts des opérations		(19 351)
Frais commerciaux et administratifs		(32 949)
Dotations aux amortissements	4,5	(73 241)
Autres charges opérationnelles		(695)
Résultat opérationnel		62 444
Produits financiers		3 035
Charges financières		(59 640)
Résultat financier	21	(56 605)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	6	66
Résultat net avant impôt		5 905
Impôts sur les sociétés	16	(14 250)
Résultat net		(8 345)
Part attribuable au Groupe		(13 428)
Part attribuable aux intérêts minoritaires		5 083
Résultat par action revenant aux actionnaires d'Eutelsat Communications	22	
Résultat de base par action en €		(0,056)
Résultat dilué par action en €		(0,057)

L'annexe fait partie intégrante des comptes consolidés.

Eutelsat Communications (anciennement SatBirds S.A.S)

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE
(En milliers d'euros)

	Note	Période de 3 mois close au 30 juin 2005
Flux d'exploitation		
Résultat net		(8 345)
Résultat des sociétés mises en équivalence		(66)
(Plus)/moins values de cession d'actifs		95
Autres éléments non liés aux activités d'exploitation		38 148
Dotations aux amortissements et aux provisions		75 179
Impôts différés		(268)
Clients et comptes rattachés		28 440
Autres actifs		(2 657)
Fournisseurs et comptes rattachés		2 356
Autres dettes et produits constatés d'avance		11 168
Impôts payés		(12 003)
TRESORERIE PROVENANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION		132 047
Flux d'investissements		
Acquisition d'Eutelsat, nette de la trésorerie acquise (1)		(1 856 513)
Acquisitions de satellites et autres immobilisations corporelles	5	(27 221)
Produits de cessions d'actifs		8
Prises de participation		
Variations des autres actifs à long terme		759
TRESORERIE UTILISEE PAR LES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		(1 882 967)
Flux de financement		
Augmentation des emprunts à long et à court terme		2 163 294
Remboursements des emprunts		(256 923)
Remboursement des dettes sur primes d'intéressement et contrats de location longue durée		(29 304)
Charges d'intérêts et autres frais financiers payés		(94 300)
Produits d'intérêts reçus		604
Autres variations		22
TRESORERIE UTILISEE PAR LES OPERATIONS DE FINANCEMENT		1 783 393
Incidence des variations de change sur la trésorerie		96
Augmentation / (Diminution) de la trésorerie		32 569
TRESORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE		37
TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE		32 606
Rapprochement de trésorerie		
Trésorerie	11	37 043
Découvert compris dans les dettes		(4 437)
Trésorerie selon le tableau de flux de trésorerie		32 606

(1) : dont trésorerie d'Eutelsat d'un montant de 37 948 milliers d'euros à la date d'acquisition.

L'annexe fait partie intégrante des comptes consolidés.

Eutelsat Communications (anciennement SatBirds S.A.S)

**TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS
(En milliers d'euros sauf données par actions)**

<i>(En milliers d'euros)</i>	<u>Capital social</u>		Réserves et résultat	Intérêts minoritaires	Total
	Nombre	Montant			
Au 1^{er} avril 2005	37 000	37			37
Résultat de l'exercice 2005			(13 428)	5 083	(8 345)
Augmentation de capital	278 695 598	278 696			278 696
Variation périmètre			20	116 838	116 858
Écart de conversion			66	11	77
Variations de juste valeur des Instruments de couverture de flux de trésorerie			(15 614)	(1 985)	(17 599)
Options de souscription d'actions			3 090	523	3 613
Ajustement des droits sur options de souscription d'actions			(414)	(70)	(484)
Au 30 juin 2005	278 732 598	278 733	(26 280)	120 400	372 852

L'annexe fait partie intégrante des comptes consolidés.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

NOTE 1: PRESENTATION GENERALE

1.1. *Constitution*

SatBirds a été constituée le 25 février 2005 sous la forme d'une société par actions simplifiée. Elle a été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés pour une durée expirant le 25 février 2104.

Le 4 avril 2005, les principaux actionnaires directs et indirects de la société Eutelsat S.A. ont apporté et cédé leurs actions Eutelsat S.A. à SatBirds S.A.S., dénommé ci-après "le Groupe" (Voir Note 3 Impact de l'acquisition d'Eutelsat S.A.).

La société SatBirds a changé de dénomination sociale en date du 31 août 2005 pour prendre le nom d'Eutelsat Communications. Simultanément la société a changé de forme juridique pour devenir une société anonyme.

1.2 *Information relative à la Société*

En date du 16 août 2005 le conseil d'administration a arrêté et autorisé la publication des états financiers consolidés d'Eutelsat Communications, alors dénommée SatBirds, pour l'exercice clos le 30 juin 2005.

1.3 *Activité*

Eutelsat Communications S.A. est une société holding qui n'a pas d'activité opérationnelle propre autre que sa participation indirecte dans Eutelsat S.A. Le groupe Eutelsat Communications s'apparente donc au travers d'Eutelsat S.A. et de ses filiales, à un opérateur privé de satellites de télécommunications impliqué dans la conception, la mise en place, l'exploitation et la maintenance de systèmes de télécommunications par satellite couvrant de nombreuses régions (l'Europe étendue – y compris l'Afrique du Nord, la Russie et le Moyen-Orient – l'Est de l'Amérique du Nord, l'Amérique latine, l'Afrique subsaharienne et l'Asie).

Le 2 juillet 2001, Eutelsat S.A., coquille vide, avait reçu par voie d'apport toutes les activités opérationnelles, actifs, passifs et engagements de l'Organisation Inter Gouvernementale (OIG) EUTELSAT. Depuis ce transfert, les assignations de fréquence pour l'utilisation des ressources du spectre de fréquence et des orbites spatiales utilisées par Eutelsat S.A. pour l'exploitation des satellites restent sous la responsabilité conjointe des pays membres de l'OIG, et de l'OIG.

Au 30 juin 2005, via Eutelsat S.A., le Groupe possède et exploite 18 satellites en orbite géostationnaire pour la fourniture (attribution, mise à disposition) de capacité aux principaux opérateurs de télécommunications et diffuseurs internationaux, pour des services de télévision et de radio (analogiques et numériques), pour des services aux entreprises, des applications multimédia et des applications de messagerie et de localisation. Ces satellites sont exploités à partir de cinq stations terriennes situées en Belgique (Redu), en France (Rambouillet), en Italie (Fucino), au Portugal (Sintra) et en Russie (Dubna).

Par ailleurs, le Groupe dispose également de contrats d'utilisation de capacité sur certains répéteurs sur cinq satellites appartenant à des tiers ou à des parties liées.

Deux satellites complémentaires (HOT BIRD™7A, HOT BIRD™8) sont actuellement en cours de construction et devraient être lancés à la fin de l'année 2005 et au début de l'année 2006.

1.4.1 Base de présentation

La date de clôture annuelle des états financiers individuels est le 30 juin. Compte tenu de la date de création du groupe au 25 février 2005 et d'un premier exercice de 33 jours, clôturant au 31 mars 2005, les comptes consolidés au 30 juin 2005 ont une durée de 3 mois. Les comptes consolidés n'incluent pas de comptes comparatifs avec l'exercice clos au 31 mars 2005 du fait :

- de la non comparabilité des durées d'exercice.
- de la nature des comptes d'Eutelsat Communications pour le premier exercice clos au 31 mars 2005 qui, du fait de la création récente de la société, ne comprennent que le montant du capital de € 37 milliers et une perte de € 0,7 milliers.

Par ailleurs, une information financière pro forma, non audité, sur une période de 12 mois est présentée en note 29.

NOTE 2 : PRINCIPES COMPTABLES SIGNIFICATIFS

2.1 – Normes

La Société a décidé conformément au règlement 1602-2002 de l'Union Européenne sur l'application des normes comptables internationales de retenir dès sa création le référentiel IFRS pour l'établissement de ses états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés ont donc été établis selon les principes généraux des IFRS à savoir l'image fidèle et la conformité aux IFRS, la continuité d'exploitation, la méthode de la comptabilité d'engagement, la permanence de la présentation, l'importance relative et le regroupement. Ils ont été élaborés selon la convention du coût historique sauf pour les éléments pour lesquels les normes requièrent le principe de juste valeur.

Les normes IFRS comprennent les normes internationales d'information financière (IFRS), les normes comptables internationales (IAS), les interprétations du comité permanent d'interprétation « Standing Interpretations Committee » (SIC) et du comité d'interprétation des normes d'information financière internationales « International Financial Reporting Interpretations Committee » (IFRIC) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et en vigueur au 30 juin 2005.

2.2 – Recours à des estimations

La préparation des états financiers consolidés requiert de la part de la Direction l'utilisation d'estimations et d'hypothèses susceptibles d'impacter certains éléments d'actif et de passif et les montants des produits et des charges qui figurent dans ces états financiers et les notes qui les accompagnent

Eutelsat Communications est amenée à revoir ses estimations et appréciations de manière constante sur la base de l'expérience passée et des autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes, les montants qui figureront dans les futurs états financiers pourraient différer de ces estimations actuelles.

2.3 – Principes de consolidation

Les comptes consolidés comprennent les états financiers de toutes les sociétés contrôlées directement ou indirectement par Eutelsat Communications que celle-ci ait ou non une participation dans le capital de ces sociétés. Le contrôle existe en général lorsque le Groupe détient directement ou indirectement plus de la moitié des droits de vote. Pour sa détermination, les droits de vote potentiels actuellement exerçables ou convertibles sont pris en compte.

Les sociétés associées, sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable (généralement entre 20% et 50%) sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle sans pour autant exercer un contrôle ou contrôle conjoint sur ces politiques.

Les sociétés sont consolidées à partir de la date à laquelle le contrôle ou l'influence notable est transférée au Groupe. La quote-part de résultat post acquisition est intégrée dans le résultat du groupe à compter de cette date. De même, les variations post-acquisition des réserves de la société qui sont liées à des opérations n'ayant pas transité par le compte de résultat sont comptabilisées dans les réserves consolidées à hauteur de la quote-part du groupe. Les sociétés sont exclues du périmètre de consolidation dès la date à laquelle le Groupe a transféré le contrôle ou l'influence notable.

Les soldes et opérations intragroupes sont éliminés en consolidation.

2.4 – Comptabilisation des regroupements d'entreprises

Lors d'un regroupement d'entreprises les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation en IFRS, sont comptabilisés à la juste valeur déterminée à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente, qui sont comptabilisés à la juste valeur nette des coûts de sortie.

Seuls les passifs identifiables satisfaisant aux critères de reconnaissance d'un passif chez l'acquise sont comptabilisés lors du regroupement. Un passif de restructuration n'est pas comptabilisé en tant que passif de l'acquise si celle-ci n'a pas une obligation actuelle, à la date d'acquisition, d'effectuer une restructuration.

Les ajustements de valeurs des actifs et passifs relatifs à des acquisitions comptabilisées sur une base provisoire (en raison de travaux d'expertises en cours ou d'analyses complémentaires) sont comptabilisés comme des ajustements rétrospectifs de l'écart d'acquisition s'ils interviennent dans la période de douze mois à compter de la date d'acquisition. Au-delà de ce délai, les effets sont constatés directement en résultat sauf s'ils correspondent à des corrections d'erreurs.

Enfin, les intérêts minoritaires sont comptabilisés sur la base de la juste valeur des actifs nets acquis.

2.5 - Acquisition d'intérêts minoritaires

Les acquisitions d'intérêts minoritaires ne sont pas traitées actuellement par le référentiel IFRS, et les réflexions en cours de l'IASB sur la comptabilisation de ce type de transactions s'inscrivent dans le cadre des amendements attendus sur la norme IFRS 3 "*Regroupements d'entreprises*". Aussi, et en l'absence de règles particulières, le groupe applique la méthode suivante : en cas d'acquisition d'intérêts complémentaires dans une filiale, la différence entre le prix payé et la valeur comptable des intérêts minoritaires acquis telle qu'elle ressort des comptes consolidés du Groupe avant l'acquisition, est comptabilisée en tant qu'écart d'acquisition.

2.6 – Opérations en devises étrangères

La monnaie fonctionnelle et de présentation des états financiers est l'Euro.

Transactions en devises étrangères – Les transactions libellées en devises sont converties dans la monnaie fonctionnelle de l'entité au cours du jour de la transaction. Les différences de change qui en résultent sont enregistrées au compte de résultat. La principale devise étrangère utilisée est le dollar US. Le taux de clôture retenu est de 1,21 USD pour 1 euro et le taux moyen de la période est de 1,22 USD pour 1 euro.

Les créances et les dettes en devises autres que l'euro sont converties en fin d'exercice au taux de clôture. Les pertes et gains de change qui en résultent sont constatés en résultat au cours de la période. Les pertes et gains de change résultant de la conversion des avances capitalisables consenties à des filiales étrangères et faisant partie de l'investissement net dans la filiale consolidée sont enregistrés directement en capitaux propres sous la rubrique "écart de conversion cumulé".

Conversion des comptes des filiales étrangères – Les filiales situées dans des pays en dehors de la zone euro tiennent leurs comptabilités dans la devise la plus représentative de leurs environnements économiques respectifs. Leurs états financiers sont convertis en euros selon la méthode du cours de clôture. Les actifs et passifs, y compris les écarts d'acquisition, sont convertis en euro au cours de la date d'établissement du bilan. Les produits et charges sont convertis au taux moyen pondéré de la période. L'écart de conversion qui en résulte est porté sur une ligne distincte des capitaux propres.

2.7 – Immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles acquises soit séparément soit dans le cadre d'un regroupement d'entreprises

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont comptabilisées à leur coût et les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées à leur juste valeur à la date d'acquisition lors de l'affectation du coût d'acquisition de l'entité. La juste valeur est déterminée par référence aux méthodes généralement admises en la matière, telles que celles fondées sur les revenus, les coûts ou la valeur de marché.

Les immobilisations incorporelles sont composées de la marque "Eutelsat" et des actifs "contrats clients et relations associées". La marque "Eutelsat" n'est pas amortie, mais fait l'objet d'un test de dépréciation annuel systématique.

Les actifs "contrats clients et relations associées" sont amortis linéairement sur 20 ans. Cette durée de vie a été estimée sur la base de la durée moyenne des relations contractuelles existant à la date d'acquisition d'Eutelsat et compte tenu des taux de renouvellement anticipés.

(Voir Note 2.10 Perte de valeur des actifs à long terme).

Frais de recherche et développement

Les frais de développement sont enregistrés en immobilisations incorporelles si les critères de capitalisation tels qu'édictés par IAS 38 "Immobilisations incorporelles" sont remplis, sinon ils sont comptabilisés en charge dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les frais de recherche sont comptabilisés en charge.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2005, aucun frais de développement n'a été activé par le Groupe.

Les frais de recherche et développement ont été engagés principalement dans le cadre des activités multimédia. Ils sont classés sous la rubrique "frais commerciaux et administratifs" du compte de résultat.

2.8 – Écart d'acquisition

L'écart d'acquisition est évalué, à la date du regroupement, à son coût, lequel correspond à la différence entre le coût d'une acquisition, y compris les frais directs, et la part du Groupe dans la juste valeur des actifs acquis identifiables et des passifs assumés.

L'écart d'acquisition résultant de l'acquisition d'une filiale est spécifiquement identifié dans le bilan consolidé, sous la rubrique "Écarts d'acquisition". L'écart d'acquisition provenant de l'acquisition de sociétés mises en équivalence est inclus dans la valeur comptable de la participation dans la rubrique "Titres des sociétés mises en équivalence".

Les écarts d'acquisition sont comptabilisés à leur coût initial diminué, le cas échéant, du cumul des pertes de valeur.

Ils font l'objet de tests de dépréciation réalisés au moins annuellement ou dès lors que des événements ou des circonstances indiquent qu'il existe une perte de valeur. De tels événements ou circonstances existent lorsque des modifications significatives interviennent, remettant en cause la valeur recouvrable de l'investissement initial.

2.9 – Satellites et autres immobilisations corporelles

Les satellites et autres immobilisations corporelles ("les immobilisations corporelles") sont évalués à leur coût d'acquisition comprenant tous les coûts directement attribuables à la préparation de leur utilisation, après déduction des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeurs. Les immobilisations sont reconnues en utilisant l'approche par composant.

Selon celle-ci, chaque composant d'une immobilisation corporelle ayant un coût significatif par rapport au coût total de l'immobilisation, et une durée d'utilité différente des autres composants, est amorti séparément.

Les coûts d'emprunts relatifs au financement d'immobilisations corporelles sont capitalisés pour la part encourue au cours de la période de construction.

Satellites – Le coût des satellites comprend toutes les dépenses encourues pour la mise en service des satellites, et notamment les coûts de construction, de lancement, d'assurance au lancement, les intérêts capitalisés, les primes d'intéressement, et autres coûts directement attribuables à la supervision du programme (études, frais de personnel et prestations de conseil).

Primes d'intéressement en orbite ("Performance Incentives") – Certains contrats de construction de satellites prévoient que le Groupe verse des primes d'intéressement à la mise en service initiale et au titre des périodes successives de bon fonctionnement du satellite en orbite. Le Groupe comptabilise une dette égale à la valeur actualisée de ces paiements, et enregistre ces montants en coût du satellite. Le montant de ces primes est conditionné au bon fonctionnement du satellite. En cas d'annulation de cette prime au titre d'une ou plusieurs périodes, le coût du satellite est ajusté, la dette également et les amortissements revus de façon prospective.

Équipements au sol – Les équipements au sol comprennent les équipements de surveillance et de contrôle implantés sur divers sites en Europe, ainsi que les équipements du siège social, y compris les installations techniques, le mobilier de bureau et le matériel informatique.

Amortissements – Les amortissements sont calculés linéairement sur les durées d'utilité lesquelles sont déterminées en fonction de l'utilisation attendue des actifs. Ils tiennent compte des valeurs résiduelles de chaque immobilisation ou groupe d'immobilisations à compter de la mise en service opérationnelle. La durée d'utilité correspond à la durée de vie économique des actifs immobilisés.

Les durées d'utilité des principales catégories d'immobilisations s'inscrivent dans les fourchettes suivantes:

Satellites	10 – 16 ans
Équipements de surveillance du trafic	5 – 10 ans
Équipements informatiques	2 – 5 ans
Aménagements et agencements des constructions	3 – 9 ans

Le Groupe revoit chaque année les durées d'utilité résiduelles de ses satellites en orbite, en se fondant à la fois sur leur utilisation prévue et sur l'évaluation technique de leur durée de vie. Lorsqu'un changement intervient, l'amortissement est calculé sur la nouvelle durée de vie résiduelle pour les années restant à courir.

Immobilisations en cours de construction – Les immobilisations en cours de construction comprennent principalement les paiements d'étapes, représentatifs de l'avancement de la construction des satellites en cours, ainsi que les avances versées au titre des lanceurs et des assurances au lancement. Les coûts de personnel, d'études et de prestations de conseil, les intérêts et les autres coûts directement encourus pour l'approvisionnement des satellites sont également capitalisés.

Biens en location financement – Les contrats au travers desquels le Groupe dispose de l'utilisation de la capacité de tout ou partie des répéteurs d'un satellite sont comptabilisés, conformément à IAS 17 "Contrats de location" à l'actif du bilan, assorties d'une dette au passif, lorsque les conditions des contrats sont telles que ces derniers sont qualifiés de contrats de location financement, c'est-à-dire qu'ils transfèrent substantiellement au Groupe les risques et avantages attachés à la propriété du bien. Les actifs sont amortis sur la plus courte période entre la durée d'utilité et la durée des contrats.

2.10 – Perte de valeur des actifs à long terme

Les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéfinie, telle que la marque, sont soumis à un test de dépréciation annuel, indépendamment de tout indice de dépréciation, ou dès lors qu'un événement ou une circonstance laisse à penser qu'ils pourraient avoir perdu de la valeur.

Pour les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie définie, tels que les "contrats clients et relations associées", ce test n'est effectué que lorsqu'il est relevé un indice externe ou interne indiquant que leurs valeurs recouvrables pourraient être inférieures à leurs valeurs comptables.

Le test de dépréciation consiste à apprécier la valeur recouvrable d'un actif qui est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur nette des frais de cession et sa valeur d'utilité. Lorsqu'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable d'un actif en particulier, le Groupe détermine la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle l'actif appartient, c'est-à-dire le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Afin de déterminer la valeur d'utilité, le Groupe s'appuie sur des estimations de flux de trésorerie futurs avant impôt généré par l'actif ou l'UGT sur la durée d'utilité de l'actif ou de l'UGT testé, et construits à partir du plan moyen terme approuvé par la Direction Générale. Au-delà d'une durée maximum de cinq ans, les flux de trésorerie sont estimés en appliquant des taux de croissance ou de décroissance stable.

Les flux de trésorerie futurs sont actualisés en retenant des taux du marché à long terme avant impôt qui reflètent les meilleures estimations du Groupe de la valeur temps de l'argent, des risques spécifiques des actifs ou de l'UGT.

La juste valeur diminuée des frais de cession correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif (ou d'une unité) lors d'une opération, dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts d'opération.

Les pertes de valeur et les reprises de perte de valeur sont comptabilisées respectivement sous les rubriques "Autres charges opérationnelles" et "Autres produits opérationnels" dans le compte de résultat. La perte de valeur comptabilisée sur un écart d'acquisition ne peut être reprise.

Au 30 juin 2005, pour l'affectation et la réalisation des tests de perte de valeur les UGT suivantes ont été identifiées :

- chacun des 23 satellites
- la participation dans le groupe Hispasat
- chacun des quatre actifs "contrats clients et relations associées".

La marque Eutelsat et l'écart d'acquisition sont testés au niveau d'Eutelsat.

2.11 – Stocks

Les stocks sont évalués au plus bas du coût d'acquisition ou de leur valeur nette de réalisation. Le coût correspond au prix de revient. Celui-ci est calculé selon la méthode du prix moyen pondéré.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

2.12 – Instruments financiers

Les actifs financiers à la juste valeur via le résultat y compris les actifs financiers de transaction (trading) et les instruments dérivés sont comptabilisés à la juste valeur lors de leur reconnaissance initiale. Les autres actifs et passifs financiers sont enregistrés pour un montant correspondant à la juste valeur après prise en compte des coûts directement imputables à la transaction.

Conformément aux normes IAS 39 "*Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*" et IAS 32 "*Instruments financiers : informations à fournir et présentation*", le Groupe a adopté la classification présentée ci-après pour les actifs et passifs financiers, sur la base des objectifs retenus par la Direction à leur date d'acquisition. La désignation et le classement de ces titres sont réalisés lors de la comptabilisation initiale.

2.12.1 Actifs financiers

Le classement, la présentation et l'évaluation des actifs financiers s'analysent comme suit :

Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat comprennent les actifs détenus à des fins de transaction et les instruments financiers désignés comme étant évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat dès leur comptabilisation initiale. Cette catégorie inclut les actifs financiers acquis dans le but principal de revente à court terme (généralement sur une période de moins de 12 mois) et les instruments dérivés sauf s'ils sont désignés comme instruments de couverture.

Ils sont comptabilisés à leur juste valeur, les gains et pertes, réalisés ou latents, liés au changement de la juste valeur de ces actifs étant comptabilisés en produits ou charges financières.

Actifs détenus jusqu'à leur échéance

Les placements détenus jusqu'à leur échéance sont des actifs financiers, autres que des instruments dérivés, assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixe, que le Groupe a la ferme intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance.

Ces placements sont évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Actifs disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers, autres que des instruments dérivés, qui ont été désignés comme tels par la Direction ou qui ne sont pas classés dans les catégories "Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat" ou "Actifs détenus jusqu'à leur échéance". Cette catégorie inclut les participations autres que les participations dans les sociétés mises en équivalence, que la Direction a l'intention de conserver à long terme. Ces participations sont classées en actifs financiers sous la rubrique "Actifs financiers non courants".

Ils sont comptabilisés à leur juste valeur. Les gains et pertes résultant des variations de juste valeur étant constatés en capitaux propres dans la période au cours de laquelle ils interviennent. Lorsqu'ils sont vendus ou lorsqu'une perte de valeur est constatée, les gains et pertes cumulés, précédemment constatés en capitaux propres, sont comptabilisés dans le résultat financier.

Les actifs financiers disponibles à la vente représentant des participations dans des sociétés qui n'ont pas de cotation sur un marché actif, et dont la juste valeur ne peut être déterminée, sont évalués à leur coût d'acquisition.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers, autres que des instruments dérivés, à paiements déterminés ou déterminables, qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont présentés en actifs courants, sous la rubrique "Autres actifs" dans le cadre des prêts et sous la rubrique "Créances clients et comptes rattachés" pour les clients lorsqu'ils ont une échéance de moins de 12 mois à la date de clôture du bilan. Lorsque l'échéance est supérieure à 12 mois, les prêts et créances sont classés en non courant sous la rubrique "Actifs financiers". Ces actifs financiers sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

2.12.2 – Passifs financiers

Les passifs financiers sont constitués d'emprunts bancaires et d'instruments de dette. Ils sont évalués initialement à la juste valeur de la contrepartie reçue, diminuée des coûts de transaction directement attribuables à l'opération et par la suite, à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Toute différence entre les produits d'émission nets des coûts de transaction et la valeur de remboursement est constatée en résultat financier sur la durée de vie des emprunts selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

2.12.3 – Instruments dérivés

Les instruments dérivés qui ne sont pas désignés comme des instruments de couverture sont initialement et ultérieurement évalués à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont enregistrées en résultat financier.

Lorsque l'instrument financier peut être qualifié d'instrument de couverture, ces instruments sont évalués et comptabilisés conformément aux critères de la comptabilité de couverture de la norme IAS 39. (voir note 2.12.5 "Opérations de couverture").

2.12.4 – Dépréciation

Les indicateurs de pertes de valeur sont examinés pour l'ensemble des actifs financiers à chaque date de clôture. Ces indicateurs comprennent des éléments tels que des manquements aux paiements contractuels, des difficultés financières significatives de l'émetteur ou du débiteur, une probabilité de faillite ou une baisse prolongée ou significative du cours de bourse. Une perte de valeur est constatée au compte de résultat lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation d'un actif.

Les pertes de valeur sont constatées en charges financières.

Les pertes de valeur sur les titres de sociétés qui n'ont pas de cotation sur un marché actif, et qui sont valorisés au coût, et sur les instruments de capitaux propres classés en actifs financiers disponibles à la vente, ne peuvent pas être reprises.

Cas particuliers des dépréciations des créances clients

Les clients du Groupe sont principalement composés d'opérateurs internationaux de télécommunications, de diffuseurs et autres utilisateurs de communications par satellite à usage commercial. La Direction revoit régulièrement son exposition au risque de crédit et provisionne, en fonction des flux de trésorerie attendus, les pertes probables sous la rubrique "frais commerciaux et administratifs".

2.12.5 – Opérations de couverture

Les opérations de couverture s'effectuent en ayant recours à des instruments financiers dérivés, dont les variations de juste valeur ont pour but de compenser l'exposition des éléments couverts à ces mêmes variations.

Des instruments financiers dérivés sont désignés comme instruments de couverture et sont comptabilisés selon les principes de la comptabilité de couverture dès lors que le groupe démontre (a) qu'il existe une désignation et une documentation formalisées décrivant la relation de couverture ainsi que l'objectif de la direction en matière de gestion des risques et de stratégie de couverture à l'initiation de l'opération, (b) que la Direction s'attend à ce que la couverture soit hautement efficace dans la compensation des risques, (c) que les transactions prévues faisant l'objet de la couverture sont hautement probable et comportent une exposition aux variations de flux de trésorerie qui pourrait in fine affecter le compte de résultat, (d) que l'efficacité de la couverture peut être mesurée de façon fiable et (e) que l'efficacité de la couverture est évaluée de façon continue et que la couverture est déterminée comme hautement efficace durant toute la durée de la couverture.

Ces critères sont appliqués lorsque le Groupe a recours à des instruments dérivés désignés comme instruments de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie ou comme instruments de couverture d'un investissement net dans une entité étrangère.

Couverture de juste valeur

Une couverture de juste valeur est une couverture de l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé, pouvant affecter le résultat.

Couverture de flux de trésorerie

Une couverture de flux de trésorerie est une couverture de l'exposition aux variations des flux de trésorerie qui sont attribuables à un risque spécifique associé à un actif ou un passif comptabilisé ou à une transaction prévue hautement probable, et qui pourraient affecter le résultat.

Les variations de la juste valeur de l'instrument de couverture sont comptabilisées en capitaux propres pour ce qui concerne la partie efficace de la relation de couverture tandis que les variations de la juste valeur relatives à la partie inefficace de la couverture sont constatées au compte de résultat sous la rubrique "Autres produits opérationnels" ou "Autres charges opérationnelles" pour la couverture des éléments relatifs aux activités opérationnelles et en résultat financier pour la couverture des éléments liés aux activités d'investissement et de financement.

Les variations cumulées de la juste valeur de l'instrument de couverture précédemment comptabilisées en capitaux propres sont transférées dans le compte de résultat lorsque la transaction couverte affecte ce dernier. Les gains et pertes ainsi transférés sont comptabilisés dans les "Autres produits opérationnels" ou "Autres charges opérationnelles" pour la couverture des activités opérationnelles et en résultat financier pour la couverture des activités d'investissement et de financement.

Lorsque la transaction prévue se traduit par la comptabilisation d'un actif ou d'un passif non financier, les variations cumulées de la juste valeur de l'instrument de couverture précédemment enregistrées en capitaux propres sont intégrées dans l'évaluation initiale de l'actif ou du passif concerné.

Couverture de change d'un investissement net dans une entité étrangère

Une couverture de change d'un investissement net dans une entité étrangère est comptabilisée de la même manière qu'une couverture de flux de trésorerie. Les variations de la juste valeur de l'instrument de couverture sont comptabilisées en capitaux propres pour ce qui concerne la partie efficace de la relation de couverture, tandis que les variations de la juste valeur relative à la partie inefficace de la couverture sont constatées en résultat financier. Lorsque l'investissement dans l'entité étrangère est cédé, toutes les variations de la juste valeur de l'instrument de couverture précédemment comptabilisées en capitaux propres sont transférées au compte de résultat sous la rubrique "Autres produits opérationnels" ou "Autres charges opérationnelles".

2.12.6 – Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le montant pour lequel un actif ou un passif éteint pourrait être échangé, entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

La juste valeur des actifs et passifs financiers négociés sur un marché actif est déterminée par référence au cours de bourse à la date de clôture dans le cas des titres de participations et des valeurs de placement, et en fonction des cours de marché à la clôture dans le cas des instruments dérivés négociés sur des marchés actifs.

L'évaluation de la juste valeur des autres instruments financiers, actifs ou passifs, qui ne sont pas cotés sur un marché actif, est fondée sur différentes méthodes d'évaluation et hypothèses déterminées par le Groupe en fonction des conditions de marché existant à la date de clôture.

2.13 – Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent essentiellement les comptes de caisse, les soldes bancaires disponibles, et les dépôts à court terme ou certificats de dépôt à échéance de moins de trois mois à l'origine.

2.14 – Capitaux propres

Les frais externes directement liés aux augmentations de capital, réduction de capital, rachat d'actions sont imputés sur la prime d'émission et d'apport, nets d'impôt lorsqu'une économie d'impôt est générée.

2.15 – Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe est principalement constitué de l'attribution de capacité du secteur spatial, sur la base des conditions contractuelles.

Ces contrats couvrent généralement des périodes allant de un an jusqu'à la fin de vie du satellite. Les contrats prévoient généralement un droit à un crédit temps à titre gracieux en cas d'interruption de service due aux sous performances des répéteurs embarqués. Toutefois, le Groupe n'est pas responsable du dommage ou de la perte encourue par un client lorsque le Groupe n'a pu, malgré ses efforts, fournir la capacité allouée en raison d'une interruption de service ou d'une dégradation des caractéristiques techniques d'un répéteur embarqué. Le Groupe est uniquement responsable envers le client pour les dommages qui résultent directement de la violation de ses obligations au titre d'un contrat d'attribution ; cette responsabilité est généralement limitée en montant. Les dispositions contractuelles prévoient également la possibilité d'une résiliation anticipée à l'issue d'une période de deux ans avec un préavis d'un an, contre, suivant le type de contrat, le versement de la différence entre le tarif prévu au contrat et le tarif pour un contrat sur une durée similaire à la durée écoulée, plus les intérêts de retard ou le versement d'un pourcentage du tarif annuel appliqué à la durée résiduelle du contrat.

Le chiffre d'affaires est reconnu sur la durée contractuelle d'utilisation du service, dès lors qu'un contrat existe et que le prix est fixe ou déterminable et dès lors, qu'à sa date de comptabilisation, il est probable que la créance sera recouvrée.

Les produits constatés d'avance comprennent les montants à moins d'un an prépayés par les clients. Ces montants sont constatés en chiffre d'affaires et étalés linéairement sur la durée contractuelle d'utilisation du service.

2.16 – Impôts différés

Les impôts différés résultent des différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur valeur fiscale. Ils sont comptabilisés en utilisant la méthode bilantielle du report variable.

Le calcul de l'impôt différé est effectué par entité fiscale et selon la méthode du "report variable", tous les décalages temporels étant retenus.

Tous les passifs d'impôt différé sont comptabilisés :

- pour toute différence temporelle imposable sauf quand le passif d'impôt différé résulte de la dépréciation non déductible fiscalement de l'écart d'acquisition ou de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une opération qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date de l'opération, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable ou la perte fiscale ; et
- pour des différences temporelles taxables liées à des participations dans les filiales, entreprises associées et coentreprises, sauf lorsque le Groupe contrôle le renversement de la différence et qu'il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toute différence temporelle déductible, reports en avant de pertes fiscales et crédit d'impôt non utilisés, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible, sur lequel ces différences temporelles pourront être imputés. Toutefois, aucun actif d'impôt différé n'est constaté s'il résulte d'une différence temporelle déductible générée par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une opération qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date de l'opération, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable ou la perte fiscale.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de tout ou partie de ces actifs d'impôt différé.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts différés ne sont pas actualisés et sont classés en actifs et passifs non courants.

2.17 – Résultat net par action

Le résultat net par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires de l'entité par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant chaque période considérée.

Le résultat net dilué par action est calculé selon la méthode du rachat d'actions, en supposant, d'une part l'exercice des options de souscription d'action existantes, et d'autre part la conversion des instruments financiers donnant accès au capital, après prise en compte dans les résultats des incidences financières théoriques de ces opérations.

2.18 – Engagements de retraite et assimilés

Les régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi du groupe sont constitués de plans à cotisations définies et de plans à prestations définies :

Les régimes à prestations définies concernent les plans dans lesquels le groupe ou les entités du groupe se sont engagés à garantir à terme un montant ou un niveau de prestations défini contractuellement. Le coût de ces prestations comprenant les indemnités de départ en retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi est provisionné sur la base d'une évaluation actuarielle des obligations envers les salariés à la date de clôture selon la méthode dite des « unités de crédit projetées ». Selon cette méthode, les droits à prestation sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime.

Les montants des paiements futurs correspondant sont évalués sur la base d'hypothèses démographiques et financières telles que la mortalité, la rotation des effectifs, l'évolution des salaires, l'âge de départ à la retraite, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base de taux d'actualisation déterminés par référence aux taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie.

La valeur actualisée de l'obligation est évaluée chaque année et revue pendant les périodes intermédiaires pour identifier les changements significatifs.

Lorsque les hypothèses de calcul sont révisées, il en résulte des écarts actuariels qui sont étalés sur la durée de vie active résiduelle moyenne attendue du personnel bénéficiaire de ces régimes pour la partie excédant de plus de 10% la plus grande des valeurs suivantes :

- la valeur actualisée de l'obligation envers les salariés à la date de clôture ;
- la juste valeur des actifs du fonds à cette même date ;

La charge nette de l'exercice, correspondant à la somme du coût des services rendus, du coût de l'actualisation moins la rentabilité attendue des actifs du régime est entièrement constatée en résultat opérationnel.

Dans le cadre de régimes à cotisations définies, la gestion de ces plans est assurée par un organisme extérieur auquel la filiale s'engage à verser des cotisations régulières. Les paiements effectués par le groupe au titre de ces régimes sont comptabilisés en charges de l'exercice.

2.19 – Garantie financière donnée à un fonds de pension

A la suite de l'acquisition d'Eutelsat en avril 2005, le Groupe est devenu le garant du fonds de pension auprès duquel les engagements avaient été externalisés préalablement à des opérations d'apport pour la constitution d'Eutelsat. Ce fonds de pension qui relève des régimes à prestations définies a été fermé et les droits acquis gelés préalablement au transfert. Cette garantie financière a été analysée, évaluée et comptabilisée de manière similaire aux engagements relevant de régimes à prestations définies décrits au paragraphe 2.18, bien que le Groupe n'ait pas repris les engagements souscrits auprès du fonds de pension par l'Organisation Inter Gouvernementale (« OIG ») au plan juridique.

2.20 – Options de souscription d'actions

L'avantage accordé aux salariés au titre de ces plans est évalué au moment de l'attribution de l'option et constitue un complément de rémunération. Il est comptabilisé en charges de personnel en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres sur la durée d'acquisition des droits représentatifs de l'avantage consenti.

Conformément à la norme IFRS 2 "Paiements en actions et assimilés", seuls les plans en vigueur au sein du groupe postérieurs au 7 novembre 2002 et pour lesquels les droits ne sont pas acquis au 1er janvier 2005 ont été valorisés et comptabilisés.

2.21- Provisions

Une provision est constituée lorsque, à la date de clôture, le Groupe a une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé et dont il est probable qu'elle engendrera une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques futurs dont le montant peut être estimé de façon fiable.

Le montant comptabilisé en provision représente la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture.

Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, le montant de la provision comptabilisée correspond à la valeur actualisée des dépenses attendues jugées nécessaires pour éteindre l'obligation correspondante. Cette valeur actualisée est déterminée à partir de taux d'actualisation avant impôts reflétant l'estimation de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à ces engagements.

L'augmentation des provisions enregistrée pour refléter l'écoulement du temps et relatif à l'actualisation est comptabilisée en charges financières dans le compte de résultat.

NOTE 3 – IMPACT DE L'ACQUISITION D'EUTELSAT S.A.

- Description de l'acquisition

Le 4 avril 2005, Eutelsat Communications a acquis auprès des principaux actionnaires directs et indirects d'Eutelsat SA la plupart de leurs actions dans Eutelsat SA.

Cette opération a été rémunérée en partie en trésorerie (88,2%) et en partie en actions d'Eutelsat Communications S.A (11,8%). Le règlement de la partie rémunérée en trésorerie a été financé par plusieurs lignes de crédit mises en place au niveau de deux structures intermédiaires SatBirds Capital Participations SCA, et SatBirds Finance Sarl, filiales à 100% de Eutelsat Communications S.A (Voir Note 13 Dettes auprès des établissements de crédit). A la suite de ces opérations d'apports et de cessions réalisées au niveau d'Eutelsat Communications S.A, les titres ont été apportés via les deux structures intermédiaires portant le financement, à la société SatBirds 2, filiale à 100% de SatBirds Finance Sarl et filiale indirecte d'Eutelsat Communications S.A. A l'issue de ces opérations, SatBirds 2 détient directement 75,28% du capital d'Eutelsat SA et indirectement, par l'intermédiaire de WhiteBirds SAS, 10,36% du capital de celle-ci.

Pour l'ensemble des opérations d'apport et de cession les actions d'Eutelsat SA ont été valorisées à 2,57 euros par action sur la base d'une approche multi-critères et des dernières transactions sur le capital d'Eutelsat en décembre 2004.

- Comptabilisation de l'opération

Le rapprochement d'Eutelsat Communications avec Eutelsat SA a été comptabilisé comme un regroupement d'entreprises selon IFRS 3 "*Regroupement d'entreprises*", dans lequel Eutelsat Communications a été considéré comme l'acquéreur. Sur cette base, les actifs et passifs d'Eutelsat S.A ont été enregistrés selon la méthode de l'acquisition et ont été évalués et comptabilisés à leurs justes valeurs à la date d'acquisition.

Celle-ci correspond à la date de réalisation de l'opération d'échange des titres, soit le 4 avril 2005.

Eutelsat Communications (anciennement SatBirds S.A.S)

Le coût d'acquisition de cette prise de participation de 85,65% d'Eutelsat s'est élevé à € 2 221 095 milliers. Il se décompose de la manière suivante :

(En milliers d'euros)

Nombre d'actions Eutelsat Communications émises en échange des actions Eutelsat S.A.	222 956
Nombre d'actions Eutelsat Communications émises en échange de créances	2 488
Prix des actions Eutelsat Communications émises (en euros)	1 €
Partie du prix rémunéré en titres Eutelsat Communications	225 444
Partie du prix versé en numéraire en échange des actions Eutelsat S.A.	1 685 096
Frais directement liés à l'acquisition	47 200
Total coût d'acquisition par Eutelsat Communications 2	1 957 740
Coût d'acquisition des titres détenus par WhiteBirds	263 355
Total coût d'acquisition	2 221 095

L'actif net acquis d'Eutelsat S.A. sur la base de la situation au 31 mars 2005 est le suivant (en valeurs nettes et en milliers d'euros) :

	Juste valeur	Valeur comptable IFRS
Actifs non courants		
Immobilisations incorporelles (1)	929 800	-
Satellites, immobilisations corporelles (dont immobilisations en cours)	2 085 478	2 085 478
Titres des sociétés mises en équivalence (2)	111 359	111 359
Actifs financiers	3 133	3 133
Actifs d'impôts différés	61 416	61 416
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS	3 191 186	2 261 386
Actifs courants		
Stocks	2 336	2 336
Créances clients et comptes rattachés	217 847	217 847
Autres actifs	28 378	28 378
Instruments financiers	849	849
Trésorerie et équivalents de trésorerie	50 613	50 613
TOTAL DES ACTIFS COURANTS	300 023	300 023
TOTAL ACTIF	3 491 209	2 561 409

Eutelsat Communications (anciennement SatBirds S.A.S)

Passifs non courants

Dettes auprès des établissements de crédit	772 430	772 430
Instruments financiers	5 104	5 104
Autres dettes	203 766	203 766
Provisions (3)	49 000	26 401
Passifs d'impôts différés	312 349	-
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS	1 342 649	1 007 701

Passifs courants

Part à court terme des dettes auprès des établissements de crédit	144 033	144 033
Part à court terme des autres dettes	89 894	89 894
Fournisseurs et comptes rattachés	34 343	34 343
Dettes sur immobilisations	13 885	13 885
Impôt à payer	19 569	19 569
Autres dettes et produits constatés d'avance	97 756	97 756
Provisions	9 408	9 408
TOTAL DES PASSIFS COURANTS	408 888	408 888
TOTAL PASSIF	1 751 537	1 416 589

Actif net d'Eutelsat **1 739 672** **1 144 820**

% de la participation acquise **85,648%**

Part d'Eutelsat Communications dans la juste valeur de l'actif net acquis **1 489 995**

Coût d'acquisition **2 221 095**

Écart d'acquisition (4) **731 100**

- (1) Les immobilisations incorporelles identifiées et valorisées dans le cadre de l'acquisition sont les Contrats clients et relations associées (€ 889 000 milliers), et la marque Eutelsat (€ 40 800 milliers)

Les « contrats clients et relations associées » comprennent l'ensemble des contrats signés à la date d'évaluation pour une position orbitale donnée dont quatre ont été identifiés au niveau d'Eutelsat. Ils ont été évalués en utilisant la méthode de « l'excès de profits » sur la base :

- d'hypothèses de *Chiffre d'affaires* établies à partir du carnet de commande utilisé pour préparer le plan moyen terme, lequel intègre les probabilités de renouvellement en fin de contrat.
- d'hypothèses de répartition linéaire par transpondeur des frais de fonctionnement et d'amortissements, et de leur allocation à chaque position orbitale en prenant en compte le nombre de transpondeurs pour chaque position.
- d'un taux d'actualisation de 8,5%.

La marque Eutelsat a été évaluée en utilisant l'approche de "l'exemption de redevance" en retenant un taux de redevances de 0,5% et sur une base d'un taux d'actualisation de 8,5%.

- (2) L'évaluation de la participation mise en équivalence n'a pas conduit à ajuster la valeur comptable, celle-ci ayant déjà été ajustée à la valeur recouvrable/juste valeur déterminée sur la base des business plans de la Direction de l'entité associée (Voir Note 6 Titres de participation).
- (3) L'ajustement relatif aux provisions est lié à l'évaluation à la juste valeur de l'obligation portant sur le fonds de pension
Les écarts actuariels cumulés à la date d'acquisition relatifs à la garantie financière donnée à un fonds de pension (Voir Note 2.19 Garantie financière donnée à un fonds de pension) ont été pris en compte lors de l'évaluation de la juste valeur de l'obligation du fonds de pension.

Eutelsat Communications (anciennement SatBirds S.A.S)

(4) Écart d'acquisition (€ 731 100 milliers)

L'écart d'acquisition résulte de la différence entre le prix d'acquisition et la part de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs et passifs d'Eutelsat S.A. Il est représentatif de la capacité du groupe Eutelsat à générer des nouveaux contrats sur des nouvelles positions orbitales ou déjà commercialisées.

Les justes valeurs sont déterminées avec l'assistance d'évaluateurs indépendants en fonction de la situation d'Eutelsat S.A. à la date d'acquisition. Toutefois, dans le délai imparti et compte tenu de la taille et de la complexité de l'acquisition, elles constituent des données provisoires qui pourraient être revues en fonction des informations complémentaires obtenues dans le cadre de la finalisation de l'affectation du prix d'acquisition. En cas d'ajustements, la nouvelle valeur obtenue et l'écart d'acquisition seront corrigés comme si ces informations avaient été obtenues au moment de la comptabilisation initiale du regroupement.

Au 30 juin 2005, le montant des produits et charges d'Eutelsat S.A. enregistrés dans le compte de résultat consolidé d'Eutelsat Communications est présenté ci-après :

(En milliers d'euros)	<u>Période de trois mois close au 30 juin 2005</u>
Chiffre d'affaires	188 680
Coûts des opérations	(19 351)
Autres produits opérationnels	-
Frais commerciaux et administratifs	(31 944)
Dotations aux amortissements	(62 128)
Autres charges opérationnelles	-
Résultat opérationnel	75 257
Résultat financier, net	(14 851)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	66
Résultat net avant impôt	60 472
Impôt sur les sociétés	(18 076)
Résultat Net	42 396

- Acquisition des intérêts minoritaires

Le 30 juin 2005, des actionnaires minoritaires d'Eutelsat S.A. représentant 7,67% du capital d'Eutelsat S.A. ont cédé et/ou apporté leurs actions Eutelsat S.A. contre des actions de la Société sur la base d'une valeur de 2,57 euros par action Eutelsat S.A. et de 1 euro par action d'Eutelsat Communications, alors dénommée SatBirds S.A.S. Cette acquisition complémentaire de 7,67% du capital d'Eutelsat S.A. a donné lieu à la constatation d'un écart d'acquisition complémentaire de € 59 896 milliers dans les comptes consolidés du Groupe. Le coût d'acquisition complémentaire des actionnaires minoritaires d'Eutelsat S.A. s'est traduit par une émission de 22 075 116 actions de la Société et un paiement en numéraire de € 172 630 milliers. Le montant des frais d'acquisition, avant impôt s'élève à € 384 milliers.

NOTE 4 – ECART D'ACQUISITION ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Le poste écart d'acquisition et immobilisations incorporelles s'analyse comme suit :

Variations des immobilisations brutes

<i>(En milliers d'euros)</i>	Écart d'acquisition	Contrats clients et relations associées	Marque Eutelsat	Total
1^{er} avril 2005		-	-	-
Effet des variations de périmètre	790 996	889 000	40 800	1 720 796
Acquisitions	-	-	-	-
Cessions.....	-	-	-	-
Transferts.....	-	-	-	-
30 juin 2005	790 996	889 000	40 800	1 720 796

Le poste Écart d'acquisition inclut l'écart d'acquisition relatif au rachat d'intérêts minoritaires pour € 59 896 milliers (Voir Note 3 Impact de l'Acquisition d'Eutelsat S.A.)

Variations des amortissements et des dépréciations

<i>(En milliers d'euros)</i>	Écart d'acquisition	Contrats clients et relations associées	Marque Eutelsat	Total
1^{er} avril 2005		-	-	-
Dotations.....		(11 112)	-	-
Reprises.....			-	-
Dépréciation.....			-	-
30 juin 2005		(11 112)		
Valeur nette au 30 juin 2005.....	790 996	877 888	40 800	1 709 684

NOTE 5 – SATELLITES ET AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le poste Satellites et autres immobilisations corporelles s'analyse comme suit (y compris les immobilisations acquises sous forme de location financement) :

Variations des immobilisations brutes

<i>(En milliers d'euros)</i>	Satellites	Autres Immobilisations corporelles	Satellites en cours de construction	Total
1^{er} avril 2005				
Effet des variations de périmètre	1 820 260	58 016	207 202	2 085 478
Acquisitions.....	-	11 882	29 139	41 021
Cessions.....	-	(127)	-	(127)
Transferts.....	-		-	-
30 juin 2005	[1] 1 820 260	69 771	236 341	2 126 372

Variations des amortissements et des dépréciations

<i>(En milliers d'euros)</i>	Satellites	Autres Immobilisations corporelles	Satellites en cours de construction	Total
1^{er} avril 2005	-	-	-	-
Dotations.....	57 473	4 668	-	62 141
Reprises.....	-	(13)	-	(13)
Dépréciation.....	-	-	-	-
30 juin 2005	57 473	4 655	-	62 128
Valeur nette au 30 juin 2005	[1] 1 762 787	65 116	236 341	2 064 244

[1] Dont satellites et autres immobilisations corporelles en location financement

(En milliers d'euros)

Valeur retenue lors de l'acquisition	130 549
Valeur nette au 30 juin 2005	126 092

Il s'agit notamment de 3 satellites faisant l'objet d'accords d'utilisation de capacité, accords qualifiés de contrats de location financement et ayant conduit à la comptabilisation à l'actif dans le cadre du regroupement:

- d'un montant de € 59 959 milliers, pour l'accord signé avec la partie liée en mars 2004 sur 12 répéteurs du satellite SESAT 2 et ce pour une période égale à la durée de vie du satellite.
- d'un montant de € 9 046 milliers, pour l'accord signé avec la partie liée en mai 2001 sur 5 répéteurs du satellite EXPRESS A3 et ce pour une période égale à la durée de vie du satellite. Ce contrat a fait l'objet d'un prépaiement intégral des loyers.
- d'un montant de € 45 237 milliers, pour l'accord signé en avril 2000 avec une institution financière et un constructeur de satellites pour la livraison en orbite du satellite ATLANTIC BIRD™ 1 et pour une durée de 11,25 ans à compter de sa date d'entrée en opération en octobre 2002.
- Ce montant tient compte des pertes de valeurs attendues sur ce satellite lesquelles résultent de plusieurs interruptions de service ayant nécessité la mise en oeuvre d'actions correctives depuis sa mise en exploitation (à ce jour, le constructeur n'est pas en mesure de garantir l'absence de nouvelles interruptions) et de l'impossibilité d'exploiter commercialement des répéteurs.

Eutelsat Communications (anciennement SatBirds S.A.S)

- La réclamation conjointe au titre des contrats d'assurance déposée par le constructeur et par Eutelsat S.A. en tant que respectivement assuré et assuré additionnel pour une perte réputée totale du satellite a été rejetée par les assureurs en janvier 2005. Eutelsat, tout en ne renonçant pas à la possibilité de faire valoir ses droits à l'encontre d'un tel rejet, participe au côté du constructeur aux discussions avec les assureurs afin d'identifier un montant d'indemnisation alternatif. Cette éventualité n'a pas été prise en compte dans le cadre de l'évaluation des actifs et des passifs acquis d'Eutelsat.

Enfin, au 30 juin 2005, deux satellites étaient en construction, le HOT BIRD™7A et le HOT BIRD™8.

NOTE 6 – TITRES DE PARTICIPATION DES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE

Au 30 juin 2005, le Groupe détient via sa filiale Eutelsat S.A. 27,69% des droits de vote du Groupe Hispasat, opérateur de satellites espagnol privé non coté, acquis le 28 décembre 2001 à hauteur de 21,15%, et à hauteur de 6,54% le 8 avril 2002.

Les effets de l'acquisition d'Eutelsat S.A. par Eutelsat Communications sur la base des évaluations d'experts indépendants au 31 décembre 2004 n'ont pas conduit à ajuster les valeurs des actifs et passifs de la participation telle que détaillée ci-dessous :

<i>(En millions d'euros)</i>	<u>30 juin 2005</u>
Droits incorporels (1)	27,7
Contrat de prestations de services (2)	2,1
Participation Hisdesat	5,0
Sous-total	34,8
Actif net Hispasat	76,6
Total	111,4

(1) Ils sont relatifs à l'utilisation de fréquences à la position orbitale à 30°ouest, associé à des relations long terme contractuelles avec les clients. La durée de vie de ce droit incorporel est considérée indéterminée, en raison de la forte probabilité de renouvellement des autorisations administratives relatives aux fréquences octroyées pour une période de 75 ans, et des spécificités des contrats clients existants.

(2) La durée d'amortissement des autres actifs incorporels identifiés a été estimée à 15 années.

Au 30 juin 2005, le suivi de la valeur d'utilité de cette participation n'a pas remis en cause le montant figurant au bilan. Celle-ci a été déterminée à partir de projections de flux de trésorerie estimées sur la base du "business plan" établi pour une période de 5 ans par la Direction de cette société et révisé par la Direction d'Eutelsat S.A. Les flux ont été extrapolés avec un taux de croissance de 1% jusqu'à l'expiration probable des droits sur les positions orbitales et actualisés sur la base d'un taux de 10 à 11% respectivement pour les activités européennes et d'Amérique du Sud.

La sensibilité au taux d'actualisation retenu pour 1% représente environ 15% de la valeur.

Cet examen a pris en compte les difficultés liées à l'exploitation du satellite AMAZONAS. En effet, suite à sa mise en orbite, le 5 août 2004, les tests de performance effectués ont révélé une perte de pression d'un des réservoirs de propulsion du satellite. A l'issue des investigations menées par le constructeur, la durée de vie du satellite a été ramenée à moins de 10 ans. Cette durée n'a pas été remise en cause dans le cadre du regroupement.

A ce stade et dans la mesure où cette anomalie a dûment été déclarée à l'assureur, la Direction du Groupe Hispasat considère toutefois que la police d'assurance permettra de couvrir l'avarie et ses conséquences.

Au 30 juin 2005, la ligne "Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence" dans le compte de résultat consolidé correspond à la quote-part du groupe dans le résultat d'Hispasat au 30 juin 2005, après amortissements relatifs à la période des actifs incorporels identifiés.

Enfin, le tableau ci-dessous présente les données résumées du groupe Hispasat au 31 décembre 2004 :

<i>(En milliers d'euros)</i>	31 décembre 2004
Actif	646 988
Capitaux Propres	277 917
Produits d'exploitation	84 368
Résultat Net	921

NOTE 7- ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

Les actifs financiers non courants comprennent principalement :

<i>(En milliers d'euros)</i>	30 juin 2005
Titres de participations non consolidés (1)	400
Prêts et avances à long terme	1 185
Total	1 585

(1) titres non cotés évalués au coût moins dépréciation.

- Titres de participation non consolidés

Les titres de participation non consolidés correspondent essentiellement aux titres de Sitcom, détenus à 11,56% par Eutelsat GMBH apportés à une valeur nette de € 370 milliers au 31 mars 2005. Aucune dépréciation n'a été constatée sur ces titres au 30 juin 2005.

- Prêts et avances à long terme

Les Prêts et avances long terme représentent principalement les prêts alloués au personnel pour une valeur nette de € 0,9 millions au 30 juin 2005. Le solde est constitué des dépôts versés pour la location des locaux parisiens d'Eutelsat S.A.

NOTE 8 – STOCKS

La valeur nette des stocks au 30 juin 2005 s'élève à € 1 371 milliers. Les stocks sont principalement composés d'antennes de réceptions et de modems.

NOTE 9 – CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Les créances clients sont principalement composées d'opérateurs internationaux de télécommunications, de diffuseurs et autres utilisateurs de communications par satellite à usage commercial.

Au 30 juin 2005, la valeur nette comptable de ces créances s'élève à € 212 183 milliers. La provision pour dépréciation de ces créances s'élève à € 2 465 milliers.

NOTE 10 – AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants s'analysent comme suit au 30 juin 2005 :

<i>(En milliers d'euros)</i>	30 juin 2005
Achats prépayés	18 633
Remboursement de TVA à l'étranger	6 504
Autres créances	4 691
Total	29 828

10.1 - Achats Prépayés

Au 30 juin 2005, les achats prépayés se composaient principalement d'avances concernant l'assurance des satellites pour € 12,7 millions et d'avance sur charges d'exploitations de satellites pour € 5,8 millions.

10.2 - Autres Créances

Au 30 juin 2005, le poste "Autres créances" se compose essentiellement de créances de TVA.

NOTE 11 – TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

Au 30 juin 2005 le montant des disponibilités et équivalents de trésorerie se détaille comme ci-après :

<i>(En milliers d'euros)</i>	30 juin 2005
Disponibilités	15 347
Équivalents de trésorerie	21 696
Total	37 043

NOTE 12 – CAPITAUX PROPRES

12.1- Capitaux propres

Au 30 juin 2005, le capital social d'Eutelsat Communications S.A. est composé de 278.732.508 actions, d'une valeur nominale de 1 euro. La société Eutelsat Communications S.A. ne détient pas d'actions propres.

12.2- Effet de l'acquisition d'Eutelsat S.A. sur les capitaux propres

En conséquence de l'acquisition de 85,65 % d'Eutelsat au 4 avril 2005 et de 7,67 % complémentaire au 30 juin 2005, le Groupe a augmenté son capital d'un montant global de € 278 696 milliers, par l'émission de 278.695.598 actions nouvelles, d'un montant nominal de 1 euro, en rémunération des 86.753.409 actions d'Eutelsat S.A. apportées, de 87.198 actions SatBirds Capital Participations et de € 55 642 milliers de créances apportées.

12.3-Plan d'options de souscription d'actions Eutelsat S.A.

Les informations détaillées dans cette note ne concernent que le sous-groupe Eutelsat et instances de gouvernance de ce sous-groupe.

A la suite de la décision prise par l'Assemblée Générale Mixte du 10 décembre 2004 de procéder à une distribution exceptionnelle de réserves par prélèvement sur les réserves distribuables ainsi que sur le poste "primes liées au capital", en application des dispositions des Règlements des Plans d'options de souscription d'actions "Partenaires" et "Managers" et conformément aux dispositions légales et réglementaires, le Conseil d'Administration a mis en oeuvre les mesures de protection des droits des titulaires d'options de souscription d'actions attribuées mais non encore exercées à la date de l'Assemblée Générale du 10 décembre 2004.

Ces mesures de protection consistent généralement en un ajustement des conditions de souscription, des bases de conversion, des modalités d'échanges ou d'attribution initialement prévues de façon à tenir compte de l'incidence de la distribution de réserves.

Cet ajustement s'est traduit en application des dispositions réglementaires :

- Par un ajustement à la baisse du prix d'exercice des options de souscription attribuées mais non exercées, et
- Par un ajustement à la hausse du nombre d'actions sous-jacentes à chacune des options non encore exercées, de manière à ce que les titulaires soient chacun en mesure d'investir la somme initialement prévue.

Par ailleurs, il convient de noter que les bénéficiaires des options de souscription "Partenaires" non encore exercées à la date de l'Assemblée Générale ont bénéficié de mesures de protection particulières, car l'ajustement à la baisse du prix de souscription (initialement fixé à € 1,1 pour ce plan) ne peut pas avoir pour effet de réduire le prix de souscription à un montant inférieur à la valeur nominale des actions (fixée à € 1).

Or, l'application de la formule prévue par l'article D. 174-12 aurait conduit à réduire le prix de souscription des actions sous option à un prix inférieur à € 1.

Eutelsat Communications (anciennement SatBirds S.A.S)

En conséquence l'Assemblée Générale Mixte a voté une résolution prévoyant d'affecter un montant de € 0,47 (soit € 0,57 - € 0,10) par option du plan "Partenaires" non encore exercée, soit un montant de € 734 023,44, à un compte spécial de réserve affectée aux titulaires desdites options par prélèvement sur le poste "primes liées au capital". La réserve ainsi constituée est libérée au fur et à mesure de l'exercice de ces options par leurs titulaires.

D'autre part, le Conseil d'Administration du 12 mai 2005 a décidé l'annulation des conditions de durée pour l'exercice des options de souscription d'actions de l'ensemble des plans existant à cette date afin de ne pas pénaliser les titulaires d'options en cas de versement de dividendes. La totalité des options attribuées est donc exerçable.

Le tableau ci-dessous récapitule l'évolution des plans :

Plans	Attribuées	Exercées	Annulées	Solde	Prix d'exercice (en €)
<u>Avant distribution</u>					
Partenaires	4 233 788	(2 515 497)	(156 539)	1 561 752	1,10
Managers	2 010 000	-	-	2 010 000	2,00
Managers II					
- 13/12/02	3 150 180	(58 266)	-	3 091 914	1,79
- 24/02/03	56 000	-	-	56 000	1,79
Managers III					
- 17/12/03	8 011 938	-	-	8 011 938	1,70
- 08/04/04	1 102 000	-	-	1 102 000	1,70
- 28/06/04	325 000	-	-	325 000	2,00
Managers IV	3 000 000	-	-	3 000 000	2,20
Total	21 888 906	(2 573 763)	(156 539)	19 158 604	-
<u>Après distribution</u>					
Partenaires	4 389 963	(3 545 738)	(191 878)	652 347	1,00
Managers	2 603 627	(97 151)	-	2 506 476	1,54
Managers II					
- 13/12/02	4 063 336	(154 555)	-	3 908 781	1,38
- 24/02/03	72 539	-	-	72 539	1,38
Managers III					
- 17/12/03	10 378 158	-	-	10 378 158	1,31
- 08/04/04	1 427 461	(64 042)	(64 767)	1 298 652	1,31
- 28/06/04	420 985	-	-	420 985	1,54
Managers IV	3 886 033	(113 628)	-	3 772 405	1,70
Total	27 242 102	(3 975 114)	(256 645)	23 010 343	-

Le 2 juillet 2001, les actionnaires ont autorisé le plan d'option «Partenaires», qui prévoyait l'émission d'options de souscription d'actions au bénéfice des salariés et des membres du Directoire de la Société, dans la limite de 0,5% du capital social et dans un délai de un mois. 4 233 788 options ont été attribuées à un prix d'exercice de € 1,1. La moitié des options était exerçable immédiatement. Toutefois, si celles-ci n'étaient pas levées dans le mois qui suivait la date d'attribution, la possibilité d'exercer était reportée à l'issue d'une période de deux ans après la date d'attribution. La seconde moitié était exerçables deux ans après la date d'attribution. Les options expirent huit ans après la date d'attribution.

Le 15 octobre 2001, les actionnaires ont autorisé le plan d'option "Managers", qui prévoyait l'émission d'options de souscription d'actions au bénéfice de certains salariés et des membres du Directoire de la Société, dans la limite de 1% du capital social, déduction faite de l'attribution précédente, et dans un délai d'un mois. 2 010 000 options ont été attribuées à un prix d'exercice de € 2,0. Les options étaient exerçables quatre ans après la date d'attribution, et expirent huit ans après.

Le 5 novembre 2002, les actionnaires réunis en Assemblée Extraordinaire ont autorisé le plan d'option "Managers II", qui prévoit l'émission d'options de souscription d'actions au bénéfice des mandataires sociaux, cadres dirigeants et personnels clés de la Société, dans la limite de 2,7% du capital social, et dans un délai de 38 mois. 3 206 180 options ont été attribuées à un prix d'exercice de € 1,79. Les options étaient exerçables par tiers à la date du 1er juillet des trois années suivant l'année d'attribution, et expirent huit ans après.

Le 25 novembre 2003, les actionnaires réunis en Assemblée Générale Extraordinaire ont amendé la délégation de pouvoir accordée au Directoire le 5 novembre 2002 à l'effet d'attribuer des options de souscription d'actions de la Société. Dorénavant, le Directoire dispose d'une délégation de pouvoir afin de mettre en oeuvre dans un délai de 26 mois un programme d'attribution d'options de souscription d'actions ou d'achat d'actions dans la limite de 2,37% du capital au bénéfice des mandataires sociaux, des salariés de la Société et du personnel salarié du Groupe. Le plan « Managers III » ainsi autorisé, 9 113 938 options ont été attribuées à un prix d'exercice de € 1,7 (les options étaient exerçables par tiers à la date du 8 avril des trois années suivant l'année d'attribution et expirent huit ans après) et 325 000 options attribuées à un prix d'exercice de € 2 (les options sont exerçables dès l'Assemblée des actionnaires approuvant les états financiers de l'exercice 2004 et expirent huit ans après).

Le 23 novembre 2004, le Conseil d'Administration, poursuivant le programme d'attribution d'options de souscription d'actions de la Société autorisé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 novembre 2003, a décidé d'octroyer, sous l'appellation "plan Managers IV", 3 000 000 d'options de souscription d'actions au bénéfice des cadres et personnels clés à un prix d'exercice de € 2,2. Les options étaient exerçables par tiers à la date du 23 novembre des trois années suivant l'année d'attribution et expirent huit ans après.

Une synthèse de l'activité des plans d'options de souscription d'actions est présentée ci-dessous :

	Actions réservées pour les attributions futures	Options de souscriptions d'actions en circulation	Prix d'exercice moyen pondéré (en €) après distribution
Solde au 1 ^{er} avril 2005	5 946 498	24 449 952	1,32
Autorisées	-	-	-
Attribuées	-	-	-
Exercées	-	(1 374 842)	1,14
Annulées	-	(64 767)	1,20
Solde au 30 juin 2005	5 946 498	23 010 343	1,41

La moyenne pondérée de la durée de vie contractuelle des options en circulation est de 6,17 années, de 4,01 années pour les options du plan «Partenaires», de 4,32 années pour les options du plan "Managers", de 5,46 années pour les options du plan "Managers II", de 6,52 années pour les options du plan "Managers III" et de 7,41 années pour les options du plan "Managers IV".

La méthode de valorisation des options à leur juste valeur retenue par la Société est la méthode Black & Scholes assortie d'une volatilité calculée de 26,36% et d'un coût moyen unitaire pondéré de € 1,68 par option. Cette évaluation est effectuée à la date d'octroi des options et n'est pas modifiée ultérieurement. La valeur des options est ensuite étalée linéairement sur la durée d'acquisition des droits en prenant en compte le taux d'annulation des options.

La charge constatée en contrepartie des capitaux propres sur les plans d'options de souscription d'actions est de € 3,6 millions pour l'exercice clos au 30 juin 2005, suite à l'acquisition des droits rendue immédiate par la décision du Conseil d'Administration du 12 mai 2005.

12.4 - Intérêts minoritaires

Nebozzo Sàrl et un actionnaire minoritaire ont signé le 14 mars 2005 un contrat relatif à la cession par ce dernier de 34.284.270 actions Eutelsat SA à un prix par action de 2,58 euros. La réalisation de cette cession est soumise à certaines conditions, notamment l'obtention par cet actionnaire minoritaire d'autorisations administratives. L'acquisition desdites actions sera réalisée par Nebozzo Sàrl et sera financée conjointement par les principaux actionnaires. Nebozzo s'est engagée vis-à-vis d'Eurazeo, GSCP et Cinven à rétrocéder immédiatement les actions Eutelsat reçues de l'actionnaire minoritaire à SatBirds 2. En échange, il est prévu que Nebozzo Sàrl remette à Eurazeo, GSCP et Cinven, la quote-part du prix de cession des actions Eutelsat qui leur revient, sous forme d'un paiement en cash et de reconnaissances de dettes sur SatBirds 2. Il est ensuite prévu que ces reconnaissances de dettes soient apportées à Eutelsat Communications le 6 octobre 2005.

NOTE 13 – DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

13.1- Part non courante

Pour financer l'acquisition d'Eutelsat au 4 avril et au 30 juin 2005, le Groupe a conclu les 30 mars et 4 avril 2005 les contrats suivants :

- le 4 avril 2005, SatBirds Finance Sàrl a conclu un contrat de lignes de crédit senior (« Lignes de Crédit Senior »), qui prévoit l'ouverture de trois lignes de crédit : (i) une ligne « A » d'une durée de 7 ans et d'un montant maximum en principal de 750 millions d'euros, (ii) une ligne « B » d'une durée de 8 ans et d'un montant maximum en principal de 875 millions d'euros, et (iii) un crédit *revolving* d'une durée de 7 ans et d'un montant maximum en principal de 150 millions d'euros..
- à la même date, SatBirds Finance Sàrl a également conclu un contrat de ligne de crédit de second rang (« Ligne de Crédit de Second Rang ») d'une durée de 8 ans et demi, et d'un montant maximum en principal de 475 millions d'euros.
- le 30 mars 2005, SatBirds Capital Participations SCA a conclu un contrat de crédit (*Floating Rate Senior PIK Loan Facility Agreement*, « Emprunt PIK ») d'un montant de 300 millions d'euros, remboursable à son échéance au 1^{er} mai 2014.

a) Lignes de Crédit Senior et Ligne de Crédit de Second Rang

Les montants non encore tirés des lignes de crédit A et B doivent être principalement utilisés pour financer de futures opérations d'apports et de cession de titres Eutelsat.

Taux d'intérêt

Les montants tirés sur les Lignes de Crédit Senior portent intérêts au taux EURIBOR augmenté d'une marge, qui est ajustée trimestriellement sur la base du ratio d'endettement net total sur EBITDA (tels que définis contractuellement, l'endettement net total excluant notamment l'Emprunt PIK). Cette marge est comprise entre 1,25 % et 2,25 % pour la ligne A et le crédit *revolving* de la Ligne de Crédit Senior, et entre 2 % et 2,75 % pour la ligne B de la Ligne de Crédit Senior. Les montants tirés sur la Ligne de Crédit de Second Rang portent intérêts au taux EURIBOR augmenté d'une marge de 4,25%.

Obligations de remboursement anticipé

Les contrats prévoient l'obligation de procéder à un remboursement anticipé de l'intégralité des sommes dues, dans certains cas de modification du contrôle de la Société et/ou de sa participation dans Eutelsat S.A.

Par ailleurs, ces contrats prévoient une obligation de remboursement anticipé partiel des sommes dues en cas d'excédent de trésorerie au niveau des sociétés mères d'Eutelsat S.A. Toutefois, après une introduction en Bourse dite « qualifiante », cette obligation de remboursement anticipé partiel n'est applicable que si le ratio de l'endettement net total sur EBITDA (tels que définis contractuellement, l'endettement net total excluant notamment l'Emprunt PIK) est supérieur à 5.00 pour 1. Aux termes de ces contrats, une introduction en Bourse de la Société est dite « qualifiante » lorsqu'à la suite de celle-ci, ce ratio d'endettement net total sur EBITDA est inférieur ou égal à 5.00 pour 1.

Clauses restrictives

Les Lignes de Crédit Senior et la Ligne de Crédit de Second Rang comportent également des clauses restrictives limitant la capacité des sociétés du Groupe à, notamment :

- verser des dividendes ou effectuer d'autres distributions. En particulier, le versement de dividendes ou autres distributions n'est pas autorisé si le ratio d'endettement net total sur EBITDA est supérieur à 5.00 pour 1 ;
- consentir des sûretés et garanties ;
- contracter des dettes supplémentaires (y compris des instruments de couverture) ou émettre des actions de préférence ;
- rembourser par anticipation ou racheter la dette subordonnée ;
- consentir des prêts et réaliser certains types d'investissements ;
- s'engager dans des opérations de fusions, d'acquisitions, de cessions d'actifs et dans des opérations de crédit-bail ; et
- modifier la nature de l'activité d'Eutelsat S.A. et de ses filiales.

Par ailleurs, les contrats prévoient un engagement concernant la mise en place de polices d'assurance lancement plus un an semblable à celui exigé par la ligne de crédit syndiquée d'Eutelsat S.A., décrite plus loin sous c).

Facultés de remboursement anticipé

SatBirds Finance Sarl a la faculté de rembourser (en partie ou en totalité) les Lignes de Crédit Senior de façon anticipée, sans prime ni pénalité. Par ailleurs, elle peut rembourser la Ligne de Crédit de Second Rang de façon anticipée (en partie ou en totalité), (i) avant le 4 avril 2006 contre paiement de 102 % de sa valeur nominale, (ii) entre le 5 avril 2006 et le 4 avril 2007 contre paiement de 101 % de sa valeur nominale, et (iii) à partir du 4 avril 2007 contre paiement de 100 % de sa valeur nominale. De manière générale, tout remboursement anticipé au titre de ces contrats doit s'effectuer selon une répartition de 2/3 sur les Lignes de Crédit de Senior et de 1/3 sur la Ligne de Crédit de Second Rang.

Ratios financiers

Les contrats des Lignes de Crédit Senior et de la Ligne de Crédit de Second Rang prévoient que le Groupe doit maintenir certains ratios financiers qui sont appréciés chaque trimestre sur la base d'informations financières pour les quatre trimestres précédant la date d'appréciation. En cas d'introduction en Bourse « qualifiante », et tant que le ratio de l'endettement net total sur EBITDA est inférieur à 5.00 pour 1, les ratios seront appréciés chaque semestre et deux d'entre eux ne seront plus applicables. La première date d'appréciation de ces ratios est le 30 septembre 2005. Les ratios sur l'endettement et l'EBITDA consolidé sur la charge totale d'intérêt payable comptant diminuent régulièrement.

Eutelsat Communications (anciennement SatBirds S.A.S)

Le tableau suivant présente les ratios applicables aux 30 juin 2006 et 2007.

	Avant introduction en Bourse « qualifiante »		Après introduction en Bourse « qualifiante »	
	Au 30 juin			
	2006	2007	2006	2007
Ratio maximum d'endettement net total ¹ sur EBITDA consolidé ²	6,10	5,70	–	–
Ratio maximum d'endettement net senior ³ sur EBITDA consolidé ²	5,15	4,80	5,15	4,80
Ratio minimum de couverture des charges fixes ⁴	1,00	1,00	–	–
Ratio minimum d'EBITDA consolidé ² sur charge totale d'intérêt payable comptant ⁵	3,20	3,25	3,20	3,25

1 L'endettement total consolidé de SatBirds Capital Participations SCA et ses filiales, moins l'Emprunt PIK et de la trésorerie ; l'endettement net total d'Eutelsat S.A. et de ses filiales étant multiplié par le pourcentage d'actions d'Eutelsat S.A. détenu directement ou indirectement par SatBirds Capital Participations SCA à la date d'appréciation.

2 L'EBITDA d'Eutelsat S.A. et de ses filiales, multiplié par le pourcentage d'actions d'Eutelsat S.A. détenu directement ou indirectement par SatBirds Capital Participations SCA à la date d'appréciation.

3 L'endettement net total tel que défini ci-dessus, moins les sommes dues au titre de la Ligne de Crédit de Second Rang

4 Toutes distributions d'Eutelsat S.A. à ses actionnaires, multipliées par le pourcentage d'actions d'Eutelsat S.A. détenu directement ou indirectement par SatBirds Capital Participations SCA à la date d'appréciation, plus certaines sommes éventuellement tirées sur le crédit *revolving* des Lignes de Crédit Senior, plus certains intérêts accrus sur la trésorerie, divisé par la charge nette d'intérêt liée aux Lignes de Crédit Senior et à la Ligne de Crédit de Second Rang.

5 L'intérêt payable comptant par SatBirds Capital Participations SCA et ses filiales (à l'exclusion d'Eutelsat S.A. et ses filiales).

L'ensemble de ces ratios est défini jusqu'au terme des différentes lignes de crédit et évoluent à la baisse durant cette période sauf le ratio minimum « EBITDA consolidé sur charge totale d'intérêt payable comptant » qui lui évolue à la hausse.

Cas de défaut

Ces lignes de crédit sont soumises à une obligation de remboursement anticipée en cas de survenance de certains cas de défauts usuels, notamment si un évènement affecte défavorablement et de manière significative l'activité ou la situation financière du Groupe ainsi que sa capacité à servir sa dette, ou si les commissaires aux comptes émettent des réserves sur les comptes consolidés du Groupe qui pourraient être significatives pour le financement.

Sûretés et garanties

Les obligations qui pèsent sur SatBirds Finance Sàrl aux termes du contrat des Lignes de Crédit Senior sont garanties par certaines de ses filiales. Ces obligations font également l'objet de nantissements portant sur l'ensemble des actions détenues par la Société et ses filiales (à l'exclusion des actions détenues par Eutelsat S.A. dans ses filiales) ainsi que sur l'ensemble des prêts intra-groupe.

La Ligne de Crédit de Second Rang bénéficie des mêmes garanties que les Lignes de Crédit Senior, sur une base subordonnée, et des mêmes sûretés, mais en second rang.

Couverture des risques de taux d'intérêt

Conformément à ses obligations aux termes des contrats des Lignes de Crédit Senior et de la Ligne de Crédit de Second Rang, SatBirds Finance Sàrl a mis en place des instruments de couverture de taux pour au moins 50 % des montants tirés sur les Lignes de Crédit Senior (pour une période minimum de trois ans). (Voir Note 23 instruments financiers).

b) Emprunt PIK

Le 30 mars 2005, SatBirds Capital Participations SCA a conclu un contrat de crédit (*Floating Rate Senior PIK Loan Facility Agreement*, « Emprunt PIK ») d'un montant de 300 millions d'euros portant intérêts au taux EURIBOR 6 mois plus 8,25 % (potentiellement sujet à majoration de 2 % à compter du 1^{er} mai 2008 si certains objectifs de désendettement n'ont pas été atteints). L'Emprunt PIK est remboursable à son échéance au 1^{er} mai 2014. L'intérêt sur l'Emprunt PIK est payable, au choix de l'emprunteur, soit comptant, soit par capitalisation de la charge d'intérêt.

L'Emprunt PIK comporte des clauses restrictives, assorties d'exceptions et de réserves, limitant la capacité des sociétés du Groupe à, notamment :

- céder des actifs (y compris ses participations), le produit d'une telle cession devant être affecté en tout ou partie au remboursement de la dette ou à l'acquisition d'autres actifs ;
- fusionner avec d'autres sociétés ;
- réaliser certains types d'investissements ou d'acquisitions ;
- souscrire ou garantir des emprunts supplémentaires, ou émettre des actions de préférence ;
- consentir certaines sûretés ;
- réaliser certaines opérations avec des filiales ;
- procéder à des opérations de crédit-bail.

Par ailleurs, aux termes du contrat de l'Emprunt PIK, SatBirds Capital Participations SCA ne peut pas (i) verser de dividendes ou toutes autres formes de distributions (à l'exception de dividendes en actions), (ii) procéder au rachat ou au remboursement de ses propres actions et (iii) rembourser par anticipation une dette subordonnée éventuelle.

Eutelsat Communications (anciennement SatBirds S.A.S)

Le contrat prévoit également un engagement concernant la mise en place de polices d'assurance lancement plus un an semblable à celui exigé par la ligne de crédit syndiquée d'Eutelsat S.A., décrite plus loin sous c).

SatBirds Capital Participations SCA pourra rembourser l'Emprunt PIK, en partie ou en totalité, (i) entre le 1^{er} octobre 2005 et le 1^{er} octobre 2006 contre paiement de 100,5 % de sa valeur nominale, (ii) entre le 1^{er} octobre 2006 et le 1^{er} octobre 2007 contre paiement de 102 %, (iii) entre le 1^{er} octobre 2007 et le 1^{er} octobre 2008 contre paiement de 101 %, (iv) et à partir du 1^{er} octobre 2008 à 100 %. En outre, si SatBirds Capital Participations fait l'objet d'un changement de contrôle, chaque prêteur pourra également obtenir le remboursement anticipé.

c) Ligne de crédit syndiquée

Le 24 novembre 2004, Eutelsat S.A. a conclu un contrat d'ouverture de ligne de crédit syndiquée à sept ans pour un montant de 1,3 milliards d'euros qui comprend (i) un prêt de 650 millions d'euros remboursable à terme, et (ii) une ligne de crédit renouvelable de 650 millions d'euros utilisable, par ordre de priorité, de la manière suivante :

- pour le remboursement anticipé des lignes de crédit préexistantes ;
- pour le refinancement d'autres dettes ; et
- pour les besoins généraux de l'entreprise.

Les montants tirés sur cette ligne de crédit portent intérêt au taux EURIBOR (ou LIBOR pour les tirages libellés en dollars) majoré d'une marge comprise entre 0,25 % et 0,75 %, en fonction de la note attribuée par Standard & Poor's à la dette à long terme d'Eutelsat S.A.

En vertu de cette ligne de crédit, Eutelsat S.A. est tenue de maintenir un rapport entre endettement total net et EBITDA (tel que ces termes sont définis contractuellement) inférieur ou égal à 3.75 pour 1 (ratio qui est apprécié au 30 juin et au 31 décembre de chaque année). Par ailleurs, le contrat comporte, outre les restrictions usuelles, des clauses limitant la capacité d'Eutelsat S.A. à consentir des sûretés sur ses actifs, à céder des actifs, et à utiliser les produits de cession d'actifs pour le versement de dividendes. Cependant, Eutelsat S.A. est autorisée à vendre un ou plusieurs de ses satellites (ou des actifs associés) pour un montant total maximum de 450 millions d'euros, sous réserve que moins de la moitié du produit net de ces cessions soit affectée au versement de dividendes ou autres formes de distributions. Par ailleurs, cette ligne de crédit comporte une clause imposant à Eutelsat S.A. la souscription de polices d'assurance lancement plus un an en orbite pour la quasi-totalité de ses satellites.

d) Contrat de prêt à moyen terme

Le 5 décembre 2001, Eutelsat S.A. a conclu un contrat de prêt à moyen terme pour un montant de 150 millions d'euros avec Banca OPI, arrivant à échéance le 24 décembre 2006. Les produits du prêt ont été partiellement utilisés pour refinancer la ligne de crédit renouvelable bilatérale de 500 millions d'euros, conclue le 30 mai 2001 avec Banca OPI.

Eutelsat Communications (anciennement SatBirds S.A.S)

En vertu de ce contrat de prêt à moyen terme, Eutelsat S.A. doit respecter certains ratios financiers, qui sont appréciés chaque année. Eutelsat S.A. doit maintenir un rapport entre endettement total net et total des fonds propres au niveau de 1.35 à 1, un rapport entre endettement total net et EBITDA au niveau de 3.5 à 1, et un rapport entre EBITDA et frais financiers nets inférieur ou égal à 5 pour 1 (tels que ces termes sont définis contractuellement). A la dernière date d'appréciation (30 juin 2005), Eutelsat S.A. était en conformité avec les clauses financières contenues dans ce contrat de prêt. En outre, ces clauses limitent la capacité d'Eutelsat S.A. à consentir des sûretés sur ses actifs, à céder ses actifs, et à engager toute autre action généralement soumise à restriction dans les contrats de prêt. En outre, cette ligne de crédit comporte une clause qui exige d'Eutelsat qu'elle maintienne une police d'assurance lancement plus un an pour ses satellites. Les montants tirés sur cette ligne de crédit portent intérêts à un taux nominal annuel de 4,8%.

e) Données chiffrées au 30 juin 2005

La part non courante des dettes auprès des établissements de crédit du Groupe, au 30 juin 2005, s'analyse comme suit:

<i>(En milliers d'euros)</i>	30 juin 2005	
	Juste valeur	Valeur comptable
Ligne Senior « A » (Taux variable)	585 293	585 293
Ligne Senior « B » (Taux variable)	875 000	875 000
Credit revolving (Taux variable)	8 000	8 000
Ligne de second rang (Taux Variable)	475 000	475 000
Ligne Senior PIK (Taux variable)	300 000	300 000
Lignes de crédit (A taux variable)	70 000	70 000
Crédit in fine (A taux variable)	650 000	650 000
Emprunt (A taux fixe) (*)	26 072	26 527
Sous-total des dettes (part non courante)	2 989 365	2 989 820
Frais d'émission		(68 270)
Total		2 921 550

Les frais d'émission des emprunts souscrits pour l'acquisition des titres Eutelsat S.A. ont été étalés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Ces frais restant à étaler au 30 juin 2005 ont été imputés sur la valeur comptable des emprunts. Au 30 juin 2005, ils représentent un solde de 68 270 milliers d'euros.

(*) L'emprunt à taux fixe correspond à un emprunt amortissable de € 150 millions à un taux fixe de 4,8%, accordé le 24 décembre 2001. Le remboursement est prévu avec 6 mois d'intervalle et a commencé à partir du 24 juin 2004. L'échéance de l'emprunt est le 24 décembre 2006.

La juste valeur de l'emprunt à taux fixe a été estimée en actualisant les flux futurs à l'aide des taux d'intérêts disponibles pour un emprunt présentant des caractéristiques similaires.

Eutelsat Communications (anciennement SatBirds S.A.S)

Au 30 juin 2005 le Groupe dispose des principales facilités de crédit suivantes :

<i>(En millions d'euros)</i>	30 juin 2005		
	Montant accordé	Montant utilisé	Echéance
Ligne Senior « A »	750	585	04/04/2012
Ligne Senior « B »	875	875	04/04/2013
Credit Revolving	150	8	04/04/2012
Ligne Second Rang	475	475	04/10/2013
Ligne Senior PIK	300	300	01/05/2014
Ligne de crédit revolving	650	70	24/11/2011
Crédit in fine	650	650	24/11/2011
Total	3 850	2 963	

Le taux d'intérêt moyen pondéré sur les tirages au titre de ces lignes de crédit est de 5,5% pour la période close au 30 juin 2005.

Au 30 juin 2005, l'échéancier des dettes non courantes s'établit comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	30 juin 2005	Echéance à moins de un an	Echéance à + de 1 an et à moins de 5 ans	Echéance à + de 5 ans
Ligne Senior « A »	585 293			585 293
Ligne Senior « B »	875 000			875 000
Credit Revolving	8 000			8 000
Ligne Second Rang	475 000			475 000
Ligne Senior PIK	300 000			300 000
Crédit in fine	650 000	-	-	650 000
Emprunt à taux fixe	77 708	51 181	26 527	-
Ligne de crédit revolving	70 000			70 000
Total	3 041 001	51 181	26 527	2 963 293

13.2 - Part courante

Les dettes courantes comprennent les intérêts courus non échus sur les dettes ci-dessus décrites en note 12.1 au 30 juin 2005. Ces dettes courantes se décomposent comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	30 juin 2005
Découverts bancaires	4 437
Intérêts courus non échus	22 193
La part à moins d'un an de l'emprunt à taux fixe	51 181
Total	77 811

Une augmentation de dix points de base (+0,1%) du taux d'intérêt Euribor a un impact sur une base annuelle de € 2 763 milliers dans le compte de résultat au 30 juin 2005.

NOTE 14. AUTRES DETTES

14.1- Part non courante

Les autres dettes correspondent principalement aux « Performance Incentives » et aux dettes liées aux contrats des locations financement. (Voir Note 2.9 Satellites et autres immobilisations corporelles).

<i>(En milliers d'euros)</i>	30 juin 2005	
	Juste valeur	Valeur comptable
Performance "incentives"	92 369	83 827
Contrat de location financement	115 377	111 832
Total	207 746	195 659

Les intérêts à long terme sur les "Performance Incentives" s'élèvent à € 16 462 milliers au 30 juin 2005.

14.2 - Part courante

Le montant des dettes courantes au 30 juin 2005 s'analyse comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	30 juin 2005
Performance incentives (1)	18 123
Contrat de location financement (2)	55 110
Total	73 233

1. Dont intérêts sur les "Performance Incentives" de € 5 017 milliers au 30 juin 2005.
2. Dont intérêts sur les contrats de location financement de € 18 406 milliers au 30 juin 2005.

NOTE 15 : LOCATION SIMPLE ET LOCATION FINANCEMENT

15.1 - Location simple

Eutelsat S.A. paie un loyer pour l'utilisation de son siège social situé à Paris. Ce contrat de location a été renouvelé le 21 juin 2005 pour une durée de 9 ans. La charge locative s'est élevée à € 1 036 milliers pour l'exercice 2005. Les charges locatives futures sont détaillées dans le tableau ci-après :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Total	Moins d'un an	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans
Charge de location	32 106	3 210	14 448	14 448

15.2 - Location financement

Dans le cadre de son activité, le Groupe dispose de cinq satellites en contrat de location financement. Aucun des contrats de location financement ne comporte d'option d'achat à l'issue du terme du contrat à l'exception de l'ATLANTIC BIRD™ 1 (Voir Note 24.1 Engagements d'achat).

Les contrats de location financement viennent à échéance jusqu'en 2016. Les loyers futurs minimaux relatifs à ces contrats de location financement sont détaillés ci-après :

<i>(En milliers d'euros)</i>	<u>30 juin 2005</u>
A moins d'un an	55 110
Entre 1 et 5 ans	80 560
Plus de 5 ans	60 387
Total	<u>196 057</u>
Part des intérêts	47 521
Valeur actuelle nette des engagements minimum	<u>148 536</u>

Les charges financières attribuables aux satellites en contrat de location financement s'élèvent à € 1 784 milliers au 30 juin 2005.

NOTE 16 : PROVISIONS (PART A COURT TERME)

La variation des provisions (part à court terme) en 2005 s'analyse comme ci-après :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Provisions
1^{er} avril 2005	<u>7 876</u>
Augmentation des provisions	972
Reprises de provisions non consommées	(1 620)
Reprises de provisions consommées	(90)
30 juin 2005	<u>7 138</u>

Les provisions comptabilisées correspondent à des litiges commerciaux et salariaux en cours à la clôture.

NOTE 17 : AUTRES DETTES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Les autres dettes et produits constatés d'avance s'analysent comme suit au 30 juin 2005 :

<i>(En milliers d'euros)</i>	<u>30 juin 2005</u>
Produits constatés d'avance	42 875
Cautions et avances	21 738
Dettes fiscales	22 812
Dettes sociales	8 875
Autres créditeurs	3 991
Total	<u>100 291</u>

NOTE 18. IMPOTS COURANTS ET DIFFERES

L'impôt d'Eutelsat S.A. au titre de l'exercice clos au 30 juin 2005 a été estimé conformément aux dispositions transitoires sur cinq ans définies par les autorités fiscales françaises, applicable à compter du transfert de l'activité, qui prévoient l'application du taux de droit commun à une base taxable réduite de 20% la quatrième année. Ce pourcentage de réduction est diminué par tranche de dix points chaque année jusqu'à disparaître lors de la sixième année.

Il est à noter que la loi de finances rectificative pour 2003 a intégré la possibilité d'amortir fiscalement en dégressif les satellites acquis ou construits depuis le 1^{er} janvier 2003. La part dégressive de l'amortissement étant traitée en amortissements dérogatoires dans les comptes sociaux, cette mesure n'a pas d'impact sur le résultat consolidé.

18.1 - Impôts dans le compte de résultat

La ligne « Impôts sur les sociétés » comprend l'impôt exigible et les impôts différés des sociétés consolidées.

La charge d'impôt du Groupe s'analyse comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Période de 3 mois close au 30 juin 2005
Charge d'impôt courant	(14 518)
Charge (produit) d'impôt différé	268
Total impôt sur les sociétés	(14 250)

Le rapprochement de la charge d'impôt théorique, calculée selon le taux de droit commun en France appliqué au résultat avant impôt, résultat des sociétés mises en équivalence, avec la charge d'impôt réelle, s'établit comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	30-juin-05
Résultat avant IS et MEE	5 840
Taux d'impôt de droit commun en France	34,93%
Charge d'impôt théorique	(2 040)
Impact des dispositions transitoires	4 220
Différences permanentes et autres	(16 430)
Charge d'impôt au compte de résultat	(14 250)
<i>Taux d'impôt réel</i>	<i>243%</i>

Le taux d'impôt réel de 243% constaté dans les comptes consolidés du groupe Eutelsat Communications s'explique notamment par l'absence de reconnaissance d'un impôt différé actif au titre des charges d'intérêt supportées par les sociétés portant la dette relative à l'acquisition des titres Eutelsat. En effet, ces charges d'intérêt ne génèrent pas de déficit fiscal récupérable. Le montant de l'actif d'impôt non reconnu à ce titre s'élève à € 13 817 milliers.

18.2- Impôts dans le bilan

Les impôts différés par nature ont évolué de la manière suivante entre le 1^{er} avril 2005 et le 30 juin 2005 :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Date d'acquisition Eutelsat	Résultat de la période	Constat en capitaux propres	30.06.05
Provisions client	17 583	2 702	-	20 285
Garantie financière donnée au fonds de pension	14 810	(6 552)	-	8 258
Provision pour dépréciation d'actifs	45 489	110	-	45 599
Locations financement	2 670	(799)	-	1 871
Performance incentives	2 379	768	-	3 147
Provision pour retraites	1 793	35	-	1 828
Intérêts capitalisés	(2 755)	(15)	-	(2 770)
Amortissements dérogatoires	(16 431)	(2 370)		(18 801)
Instruments financiers	1 170	1 503	7 202	9 875
Provisions pour risques et charges	1 857	133	-	1 990
Charges à payer	2 269	445	-	2 714
Autres provisions et divers.....	(1 637)	482	-	(1 155)
Total des impôts différés actifs	69 197	(3 558)	7 202	72 841
Actifs incorporels	(320 130)	3 826		(316 304)
Total des impôts différés passifs	(320 130)	3 826		(316 304)
Total net	(250 933)	268	7 202	(243 463)

Les passifs d'impôts différés nets s'analysent comme suit :

	Impôts différés actif	Impôts différés passif
A moins d'un an	6 601	(15 304)
A plus d'un an	66 240	(301 000)
Total	72 841	(316 304)

Les impôts différés passifs portent sur la juste valeur des « contrats clients et relations associées » et de la marque Eutelsat qui a été évaluée à € 929 800 milliers, soit un impôt différé passif de € 320 130 milliers. L'amortissement sur 20 ans des contrats clients pour un montant de € 11 113 milliers a engendré un produit d'impôt différé de € 3 826 milliers.

La société Eutelsat S.A. fait l'objet d'un contrôle fiscal sur les exercices clos au 30 juin 2002, 2003 et 2004. Eutelsat S.A n'a reçu aucune notification à la date d'arrêtés des comptes. A ce stade, la Société n'a pas connaissance de prise de positions susceptibles de générer un passif éventuel.

NOTE 19 – PROVISIONS (PART A LONG TERME)

(Voir Note 16 - Provisions part court terme)

<i>(En milliers d'euros)</i>	<u>30 juin 2005</u>
Garantie financière donnée à un fonds de pension	43 129
Indemnités de départ en retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi	6 258
Total provisions à Long Terme	<u>49 387</u>

19.1- Garantie financière donnée à un fonds de pension

Eutelsat S.A., en conséquence de l'apport par l'OIG de son activité opérationnelle réalisé le 2 juillet 2001, a donné sa garantie financière au Trust en charge du plan de pension mis en place par l'OIG. Avant cette date, ce plan de pension a été fermé et les droits acquis gelés.

Cette garantie peut jouer à certaines conditions en comblement de sous-financements futurs. Au cours de l'exercice clos au 30 juin 2005, compte tenu de la forte baisse des taux d'intérêts à long terme, la garantie financière a été appelée pour un montant de € 22,3 millions. Celui-ci a été évalué sur la base des projections du trust prenant en compte les évolutions futures de marché.

A la clôture des comptes aucun versement n'a encore été effectué.

L'évaluation actuarielle effectuée au 30 juin 2005 a été réalisée sur la base des hypothèses suivantes :

	<u>30 juin 2005</u>
Taux d'actualisation	4,00%
Taux de retour attendu sur actifs	4,00%
Taux d'inflation	2,00%

Au 30 juin 2005, la situation se présente comme suit :

<u>Réconciliation des actifs et obligations reconnus au bilan :</u> <i>(En milliers d'euros)</i>	<u>30 juin 2005</u>
Valeur actualisée des obligations	168 714
Juste valeur des actifs du fonds	<u>(125 585)</u>
Financement net reconnu au bilan	43 129

Les montants inclus dans la juste valeur des actifs du régime n'incluent aucun instrument financier émis par Eutelsat S.A. ni aucun bien immobilier ou mobilier détenu ou utilisé par la Société.

<u>Mouvements sur l'exercice de la provision comptabilisée au bilan :</u>	<u><i>(En milliers d'euros)</i></u>
Provision au 1er avril 2005	(43 012)
Charges nettes comptabilisées en résultat	(117)
Provision au 30 juin 2005	<u>(43 129)</u>

<u>Charges nettes comptabilisées au compte de résultat :</u> <i>(En milliers d'euros)</i>	<u>Période de</u> <u>3 mois close</u> <u>au 30 juin 2005</u>
Coût des services rendus au cours de l'exercice	
Coût financier	1 614
Rendement attendu des actifs du régime	(1 497)
Écarts actuariels : (gain) / perte	-
Charges nettes reconnues en résultat	117

L'absence de coûts relatifs aux services rendus est liée au gel des droits acquis et à la fermeture du plan de l'OIG avant le transfert d'activité du 2 juillet 2001

Le rendement effectif des actifs du régime s'élève à € 3,1 millions.

19.2- Engagements de retraite et assimilés

a) Indemnités de départ en retraite

La loi française requiert, le cas échéant, le versement en une seule fois d'une indemnité de départ en retraite. Cette indemnité est déterminée en fonction de l'ancienneté et du niveau de rémunération au moment du départ. Les droits sont uniquement acquis aux salariés présents dans l'entreprise à l'âge de la retraite. Ce régime n'est pas financé.

L'évaluation actuarielle effectuée au 30 juin 2005 a été effectuée sur la base des hypothèses suivantes :

	<u>30 juin 2005</u>
Taux d'actualisation	4,00%
Taux d'inflation	2,50%

Au 30 juin 2005, la situation se présente comme suit (en milliers d'euros) :

<u>Réconciliation des actifs et obligations reconnus au bilan :</u>	<u>30 juin 2005</u>
Valeur actualisée des obligations non financées	3 740
Coût des services passés amortis sur 23 ans	1 419
Pertes actuarielles	(29)
Passif reconnu au bilan	5 130

<u>Mouvements sur l'exercice du passif comptabilisé au bilan :</u>	<u>(En milliers d'euros)</u>
Passif au 1er avril 2005	5 052
Charges nettes comptabilisées en résultat	78
Indemnités versées	-
Passif au 30 juin	5 130

<u>Charges nettes comptabilisées au compte de résultat :</u>	Période de trois mois close au 30 juin 2005
<i>(En milliers d'euros)</i>	
Coût des services rendus au cours de l'exercice	57
Coût financier	38
Coût des services passés	(17)
Ecarts actuariels : (gain) / perte.	-
Charges nettes reconnues en résultat	<u>78</u>

b) Régimes supplémentaires

Le Groupe possède pour ses salariés, à l'exception des mandataires sociaux salariés, une retraite sur complémentaire par capitalisation, à contributions définies, qui est financée par des cotisations égales à 6% du salaire annuel brut dans la limite de huit fois le plafond de la sécurité sociale. Il n'y a pas d'autres engagements liés à ces contributions. Les cotisations patronales versées à ce titre s'élèvent à € 262 milliers.

Les mandataires sociaux du sous-groupe Eutelsat S.A. bénéficient, suite à la décision du Conseil de surveillance d'Eutelsat S.A. de juillet 2002, d'un régime de retraite supplémentaire à prestations définies, qui est financé par des cotisations égales à 12% de la somme totale brute de leurs rémunérations. Au 30 juin 2005, la valeur actualisée des obligations s'élevait à € 1 127 milliers et n'était que partiellement financée.

c) Régimes obligatoires

Conformément aux dispositions de la loi française, le Groupe s'affranchit de ses obligations de financement des retraites du personnel en France par le versement de cotisations, calculées sur la base des salaires, aux organismes gérant les régimes obligatoires de retraite. Il n'y a pas d'autres engagements liés à ces contributions. Les cotisations patronales versées au cours de l'exercice à ce titre s'élève à € 2 882 milliers.

NOTE 20. INFORMATION SECTORIELLE

20.1 - Analyse par segments

Le Groupe n'opère que dans un seul secteur d'activité – la fourniture de services de communications par satellite pour la vidéo, les réseaux d'entreprise et à haut débit, et les mobiles, principalement aux opérateurs de communications et diffuseurs internationaux, intégrateurs de réseaux d'entreprise et entreprises pour leurs besoins propres. A l'exception des satellites en orbite la majeure partie des actifs du Groupe est localisée en France.

Eutelsat Communications (anciennement SatBirds S.A.S)

Le chiffre d'affaires du Groupe par service pour la période close au 30 juin 2005 s'analyse comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Période de trois mois close au 30 juin 2005
Attribution de capacité à plein temps	159 177
Attribution de capacité à temps partiel	3 328
Services aux entreprises	23 926
Services mobiles	1 498
Autres	751
Total Chiffre d'affaires consolidé	188 680

20.2 - Analyse par zone géographique

Le chiffre d'affaires du Groupe par zone géographique, déterminé à partir des adresses de facturation, pour la période close au 30 juin 2005 s'analyse comme suit :

<i>(En milliers d'euros et pourcentage)</i>	Période de 3 mois close au 30 juin	
	2005	
Régions	Montant	%
France	29 429	15.6
Italie	28 032	14.9
Royaume Uni	33 580	17.8
Europe (autres)	67 352	35.8
Amériques	14 808	7.9
Moyen Orient	9 520	5.1
Autres	5 959	3.0
Total	188 680	100.0

NOTE 21. RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier s'analyse comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Période de trois mois close au 30 juin 2005
Charges d'intérêts bancaires	(38 799)
Autres charges d'intérêts	(3 304)
Frais d'émission d'emprunt	(2 291)
Intérêts capitalisés	895
Produits d'intérêts	646
Commissions d'engagement et autres charges similaires	(502)
Charges des instruments financiers	(14 265)
Provisions pour risques et charges	(117)
Provisions sur immobilisations financières	370
Pertes de change	(362)
Gains de change	1 124
Résultat financier	<u>(56 605)</u>

Le montant d'intérêts capitalisés au cours de la période est de € 895 milliers.

Les taux de capitalisation retenus pour la détermination des charges d'intérêts capitalisables sont de 4% au 30 juin 2005. Les « autres charges d'intérêts » comprennent les intérêts liés aux primes d'intéressement en orbite et aux contrats de location pour respectivement € 1,5 millions et € 1,8 millions au 30 juin 2005.

NOTE 22. RESULTAT PAR ACTION

Le rapprochement entre les nombres d'actions ordinaires retenus pour le calcul du résultat par action non dilué et le résultat par action dilué au 30 juin 2005 est présenté ci-dessous :

	<u>30 juin 2005</u>
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, retenu dans le calcul du résultat par action non dilué	256 902 763
Nombre d'actions complémentaires qui résulteraient de l'exercice des options en circulation	
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires, retenu dans le calcul du résultat par action dilué	256 902 763

Au 30 juin 2005, Eutelsat Communications n'a émis aucun instrument dilutif. Les seuls instruments dilutifs sont relatifs à sa filiale Eutelsat S.A.

Le nombre d'actions complémentaires qui résulterait de l'exercice des options en circulation est calculé en retenant le prix de marché moyen au cours de la période considérée.

En l'absence de cotation, la Direction a estimé un prix de marché moyen sur la base des dernières évaluations effectuées et des dernières transactions entre les actionnaires.

Résultat de base par action :

	<u>30 juin 2005</u>
Résultat net calculé (en milliers d'euros)	(14 376)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	256 902 763
Résultat de base par action (euros)	(0,056)

Résultat dilué par action :

	<u>30 juin 2005</u>
Résultat net calculé (en milliers d'euros)	(14 756)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires retenues dans le calcul du résultat par action dilué	256 902 763
Résultat dilué par action (euros)	(0,057)

NOTE 23. INSTRUMENTS FINANCIERS

Le Groupe est exposé au risque de marché, notamment en ce qui concerne le risque de change et de taux d'intérêt. La Direction gère activement ces expositions aux risques. Pour y faire face le Groupe a recours à un certain nombre d'instruments financiers dérivés. L'objectif est de réduire, là où cela lui semble approprié les fluctuations de revenus et des flux de trésorerie suite à des variations des taux d'intérêts et des cours de change. La politique du Groupe vise à recourir à des instruments financiers dérivés pour gérer ces expositions aux risques. Le Groupe n'effectue aucune transaction financière présentant un risque qui ne puisse être quantifiée lors de sa conclusion, autrement dit il ne saurait vendre des actifs sans les posséder ou sans savoir s'il les possédera à l'avenir.

- *23.1- Risque de change*

L'euro est la monnaie de référence du Groupe, si bien qu'il se trouve exposé principalement aux fluctuations des taux de change du dollar. Par conséquent, il conclut divers contrats, dont la valeur varie en fonction de l'évolution du taux de change euro/dollar pour préserver la valeur des actifs, des engagements et des transactions anticipées. Le Groupe a recours à des instruments financiers tels que des contrats d'options et de change à terme et des dépôts en devises pour couvrir certains revenus futurs en dollars. Ces instruments financiers sont négociés de gré à gré auprès de contreparties bancaires de premier rang.

Les engagements d'achats interviennent dans le cadre de contrats de construction de satellites et de contrats de lancement. Ils courent généralement sur une durée de trois ans, et les paiements sont effectués sur la base d'un échéancier pré-établi.

Au cours de l'exercice 2005, le Groupe a eu uniquement recours à des achats d'options de change (Call euro / Put dollar US).

- *23.2- Risque de taux*

Le Groupe gère son exposition aux variations de taux d'intérêt par une répartition de sa dette entre taux fixe et taux variable.

A la suite de la conclusion des contrats de crédit pour l'acquisition d'Eutelsat, le Groupe a mis en place des instruments de couverture de taux suivants :

Eutelsat Communications (anciennement SatBirds S.A.S)

- Un tunnel (achat de cap et une vente de floor) sur trois ans pour un montant nominal de € 1 700 millions destiné à la couverture des lignes de financement d'Eutelsat Communications.
- Et, à départs différés, pour deux ans supplémentaires (années 4 et 5) une transaction de swap de taux payeur de fixe receveur de variable pour un montant de € 850 millions et un achat de cap pour un montant nominal pour € 850 millions, destinés à la couverture partielle des lignes de financement d'Eutelsat Communications.

Après la conclusion du crédit syndiqué, au niveau du sous-groupe Eutelsat de € 1 300 millions, des opérations de couverture du risque de taux avaient été immédiatement mises en place. Celles-ci consistaient en :

- Une transaction de swap de taux payeur de fixe receveur de variable sur la partie crédit à long terme in fine de € 650 millions.
- Et un tunnel (achat de cap et une vente de floor) sur cinq ans pour un montant nominal de € 450 millions destiné à la couverture partielle de la ligne de crédit revolving de € 650 millions.

- 23.3- Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie inclut le risque lié à l'émetteur de titres, le risque d'exécution sur produits financiers dérivés ou produits monétaires ainsi que le risque de crédit sur les liquidités et les placements à terme. Le Groupe minimise son exposition au risque lié à l'émetteur et son exposition au risque d'exécution et de crédit en n'acquérant que des produits financiers auprès de banques et d'établissements financiers de premier rang. L'exposition à ces risques est étroitement surveillée et contenue dans des limites prédéterminées. Le Groupe n'anticipe aucune perte qui résulterait de la défaillance de ses contreparties quant à leurs obligations prévues au contrat. Les risques qu'il encourt ne se concentrent ni sur le secteur financier, ni sur un pays donné.

- 23.4- Données chiffrées au 30 juin 2005

Le tableau ci-après présente les valeurs contractuelles ou nominales ainsi que les justes valeurs des instruments financiers dérivés au 30 juin 2005 analysés par type de contrat :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Valeurs contractuelles ou nominales	Justes Valeurs 30 juin 2005	Variation de juste valeur sur l'exercice	Impact résultat	Impact capitaux propres
Options de change (Eutelsat S.A)	82 400	1 499	(1 540)	(1 540)	
Total des instruments de change	82 400	1 499	(1 540)	(1 540)	
Swap (Eutelsat S.A.)	650 000	(26 021)	(20 917)		(20 917)
Swap forward (Eutelsat Communications)	850 000	(4 287)	(1 081)		(1 081)
Cap acheté (Eutelsat Communications)	850 000	3 029	(177)	(177)	
Tunnel (Eutelsat Communications)	1 700 000	(5 709)	(12 152)	(9 350)	(2 802)
Tunnel (Eutelsat S.A.)	450 000	(2 039)	(3 198)	(3 198)	
Total des instruments de taux d'intérêt	4 500 000	(35 027)	(37 524)	(12 725)	(24 800)
Total instruments financiers dérivés	4 582 400	(33 528)	(39 064)	(14 265)	(24 800)

Au cours de l'exercice 2005, le montant des variations des justes valeurs enregistré dans le résultat financier pour les instruments financiers est une charge de € 14 265 milliers.

Eutelsat Communications (anciennement SatBirds S.A.S)

Au 30 juin 2005, une augmentation de 10 points de base (0,1%) du taux d'intérêt Euribor engendrerait un impact, sur base annuelle, de € 2 763 milliers sur les charges financières pour 12 mois.

Le détail des instruments financiers satisfaisant aux critères de la comptabilité de couverture au 30 juin 2005 se décompose comme ci-après :

	Valeurs contractuelles ou notionnelles	Justes Valeurs 30 juin 2005	Variation de juste valeur sur l'exercice	<i>Impact Résultat (part inefficace)</i>	<i>Impact capitaux propres (part efficace)</i>
Swap forward (Eutelsat Communications)	850 000	(4 287)	(1 081)		(1 081)
Swap (Eutelsat S.A.)	650 000	(26 021)	(20 917)		(20 917)
Tunnel (Eutelsat Communications)	1 700 000	(5 709)	(12 152)	(9 350)	(2 802)
Total des instruments de couverture	3 200 000	(36 017)	(34 150)	(9 350)	(24 800)

NOTE 24. AUTRES ENGAGEMENTS

Au 30 juin 2005, la Direction estime, au mieux de sa connaissance actuelle, qu'il n'existe pas d'engagements susceptibles d'avoir un impact sur la situation financière actuelle ou future du Groupe, autres que ceux listés ci-dessous.

24.1 - Engagements d'achat

Le Groupe s'est engagé auprès de certains fournisseurs pour la réalisation de prestations de services et l'acquisition d'immobilisations liées au suivi et au contrôle des satellites.

L'échéancier au 30 juin 2005 des paiements minimums futurs s'établit comme suit:

<i>(En millions d'euros)</i>	<u>Au 30 juin 2005</u>
2006	25
2007	8
2008	8
2009	7
2010 et au-delà	20
Total	<u>68</u>

Le total ci-dessus inclut un montant de € 8,9 millions relatif à des engagements d'achats conclus avec des parties liées (Voir Note 23 Instruments Financiers).

Au 30 juin 2005, les paiements futurs au titre des contrats de construction de satellite s'élèvent à € 92 millions, et les paiements futurs au titre des contrats de lancement et d'assurance au lancement s'élèvent à € 42 millions.

En avril 2000, Eutelsat S.A. avait conclu des accords initiaux d'utilisation de capacité avec une institution financière et un constructeur de satellite à compter de la livraison en orbite du satellite ATLANTIC BIRD™ 1. Dans le cadre de ces accords, le montant dédié à l'assurance en orbite restant à payer sur les 8,5 années à venir représente € 8,5 millions. Le Groupe dispose d'une option d'achat sur le satellite exerçable entre 5 et 9,25 ans après la date de livraison en orbite.

En octobre 2000, Eutelsat avait conclu un contrat d'achat de capacité avec une partie liée sur 12 répéteurs du satellite EXPRESS AM1. L'accord passé avec cette même partie liée pour le SESAT 2 a entraîné la résiliation sans frais de ce contrat.

24.2 - Assurance satellite

Au 30 juin 2005, la plupart des satellites bénéficient de contrats d'assurance vie en orbite. Les satellites âgés de dix ans et plus (les satellites des générations EUTELSAT II y compris HOT BIRD™ 1) ne sont plus assurés.

Les autres sont assurés de la façon suivante :

- Une première police couvre jusqu'à € 80 millions par satellite pour 11 des 18 satellites d'Eutelsat. La somme assurée par satellite correspond à la valeur nette comptable de ces satellites ajustée pour couvrir les revenus à risques sur certains satellites, et en particulier les HOT BIRD™.
- Une seconde police couvre de € 80 millions à € 110 millions en cumulé pour 16 des 18 satellites.
- Une troisième police couvre de € 110 millions à € 180 millions en cumulé pour les mêmes 16 satellites.
- Enfin, un montant additionnel est couvert séparément pour W3A.

Ces trois dernières polices couvrent la valeur nette comptable des satellites.

Ces polices couvrent la perte totale et la perte partielle sauf le montant additionnel de W3A limité à la perte totale.

Le coût des assurances en orbite est une charge de la période sur laquelle s'exerce la couverture.

24.3 - Litiges

Dans le cadre de son activité courante, le Groupe est impliqué dans certains litiges. Les charges pouvant en découler, estimées probables par la société et ses conseils, ont fait l'objet de provisions jugées suffisantes pour couvrir les risques encourus.

NOTE 25. PARTIES LIEES

Les créances et les dettes envers les parties liées (pour l'essentiel composées d'actionnaires direct et indirect du groupe) comprises dans les actifs et passifs courants au bilan au 30 juin 2005 s'analysent comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Période de 3 mois close au 30 juin 2005
Créances brutes (y compris factures à établir)	130 576
Dettes (y compris factures à recevoir)	15 338

Les actifs courants comprennent les soldes client, les factures à émettre et ne tiennent pas compte des provisions pour dépréciation des créances clients.

Les transactions avec les parties liées comprises dans le compte de résultat pour la période close au 30 juin 2005 s'analysent comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Période de 3 mois close au 30 juin 2005
Chiffre d'affaires	48 640
Coûts des opérations, Frais commerciaux et administratifs	1 095
Résultat financier	67

Pour l'exercice clos au 30 juin 2005, deux parties liées représentent individuellement plus de 10% du chiffre d'affaires, soit au total € 29 millions. Au 30 juin 2005, les créances sur ces parties liées s'élèvent à € 38 millions.

Le Groupe a conclu des accords avec des actionnaires pour la fourniture de services liés au suivi et au contrôle des satellites.

Les transactions avec les parties liées comprises dans le coût d'acquisition des titres Eutelsat s'élèvent à € 37 961 milliers.

NOTE 26. CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel (y compris la participation légale des salariés) se ventilent comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Période de 3 mois close au 30 juin 2005
Coûts des opérations	4 824
Charges commerciales et administratives	13 710
Total	18 534

Eutelsat Communications (anciennement SatBirds S.A.S)

Le nombre moyen d'employés s'établit comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Période de 3 mois close au 30 juin 2005
Opérations	178
Fonctions commerciales et administratives	299
Total	477

Au 30 juin 2005, le Groupe compte 481 salariés.

Aucune rémunération n'a été versée aux mandataires sociaux d'Eutelsat Communications au cours de la période.

Aucun jeton de présence n'a été versé aux membres du Conseil d'Administration au titre de cet exercice.

Le Groupe possède un Plan d'Épargne d'Entreprise (PEE) réservé au personnel salarié d'Eutelsat S.A. ayant au moins trois mois d'ancienneté, alimenté par les versements volontaires des salariés.

Par ailleurs, le Groupe possède un accord d'intéressement au niveau de sa filiale Eutelsat S.A. qui a été conclu pour une durée de trois ans assis sur des objectifs révisables annuellement.

NOTE 27 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Le 10 août 2005, le satellite W1 a connu un incident technique avec une interruption de service de plusieurs heures. Après les enquêtes préliminaires, une panne affectant un des 2 panneaux solaires du satellite aurait réduit la puissance nominale de celui-ci, entraînant, une diminution de sa capacité opérationnelle et probablement de sa durée de vie, dans des proportions qui restent à déterminer. Le 11 août au matin, la grande majorité des clients ont été rétablis dans des conditions de fonctionnement normales sur le satellite W1 ou, pour quelques exceptions, sur d'autres satellites de la flotte du Groupe.

Au 30 juin, la valeur nette comptable du satellite s'élève à € 114,8 millions incluant des intéressements en orbite.

En application de la politique d'assurances en orbite du groupe, le satellite est partiellement couvert. Le Groupe procédera dans les meilleurs délais à une évaluation plus précise des dommages.

Au cours du mois de juillet 2005, le Groupe a proposé à l'ensemble des détenteurs d'actions issues de l'exercice d'options du plan "partenaires" d'Eutelsat S.A, levées avant le 30 juin 2005 et non placées dans le Plan d'Épargne Entreprise (Voir note 12.3 Plan d'options de souscriptions d'actions Eutelsat S.A.), de bénéficier d'un rachat de ces actions dans les conditions suivantes :

Eutelsat Communications (anciennement SatBirds S.A.S)

- Prix d'achat : € 2,57
- Ordre de vente signé avant le 8 septembre 2005
- Paiement effectué le 30 septembre 2005

Le nombre d'actions concernées par cette offre est de 2 029 995.

Le 30 juin 2005, la collectivité des associés a délégué sa compétence au Président du Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une ou plusieurs émissions d'actions à bons de souscription d'actions (ABSA) réservées aux cadres et mandataires sociaux du groupe Eutelsat dans la limite d'un montant nominal maximal d'augmentation de capital, immédiatement ou à terme, de 6 660 000 euros, sous réserve de l'autorisation préalable du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration dans ses délibérations du 15 juillet 2005 a autorisé le Président à procéder à l'émission de 835 200 ABSA1 et 882 380 ABSA2 présentant les caractéristiques suivantes :

- ABSA1 : prix unitaire de € 1,378
- ABSA2 : prix unitaire de € 1,54
- 2,7 BSA par ABSA
- Chaque BSA donnera le droit de souscrire à 1 action de la Société

Le prix de souscription des ABSA devra être intégralement libéré en numéraire lors de la souscription. La différence entre le prix de souscription unitaire des ABSA et la valeur nominale des titres sera comptabilisée en prime d'émission.

L'opération est liée à la conclusion de promesses d'achat et de vente conclues avec chacun des cadres et mandataires sociaux concerné portant sur les actions Eutelsat résultant ou qui pourraient résulter de la levée des options de souscription d'actions consenties par Eutelsat dans le cadre des différents plans "Managers", soit au total près de 18,3 millions d'actions Eutelsat, et présentant les caractéristiques suivantes :

Promesse de vente :

- Consentie par chacun des cadres et mandataires au profit d'Eutelsat Communications
- Prix d'exercice par action : € 2,80
- Période d'exercice : pendant 3 mois après la fin de période d'indisponibilité fiscale applicable à chacune des tranches d'actions concernées

Promesse d'achat :

- Consentie par Eutelsat Communications
- Prix d'exercice déterminé sur la base d'une valorisation d'Eutelsat à 8,5 fois l'EBITDA consolidé du groupe Eutelsat, sous déduction de la dette nette du groupe Eutelsat
- Période d'exercice : pour chacune des tranches d'actions concernées, pendant 1 mois après la fin de la période d'exercice de la promesse de vente correspondante.

NOTE 28 – PERIMETRE DE CONSOLIDATION

La liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation est la suivante :

Sociétés	Pays	Méthode de consolidation	% de droits de vote au 30 juin 2005	% d'intérêt au 30 juin 2005
SatBirds Capital Participations SCA	Luxembourg	IG	100,00%	100,00%
SatBirds Capital Sarl	Luxembourg	IG	100,00%	100,00%
SatBirds Finance Sarl	Luxembourg	IG	100,00%	100,00%
SatBirds II S.A.S.	France	IG	100,00%	100,00%
White Birds	France	IG	100,00%	100,00%
Eutelsat S.A.	France	IG	93,18%	93,18%
Groupe Eutelsat SA				
- Eutelsat do Brasil S.A.	Brésil	IG	100,00%	93,18%
- Eutelsat Italia	Italie	IG	100,00%	93,18%
- Skylogic Italia s.r.l.	Italie	IG	100,00%	93,18%
- Eutelsat Services und Beteiligungen GmbH	Allemagne	IG	100,00%	93,18%
- Visavision GmbH	Allemagne	IG	100,00%	93,18%
- Eutelsat Inc.	Etats-Unis	IG	100,00%	93,18%
- Eutelsat UK Limited	Royaume-Uni	IG	100,00%	93,18%
- Eutelsat Polska s.p.z.o.o.	Pologne	IG	100,00%	93,18%
- Skylogic Polska s.p.z.o.o.	Pologne	IG	100,00%	93,18%
- Hispasat	Espagne	MEE	27,69%	25,80%

IG : Intégration globale

MEE: Mise en équivalence

L'exercice fiscal d'Hispasat est clos au 31 Décembre. La mise en équivalence d'Hispasat a été réalisée à partir des comptes du Groupe Hispasat au 30 juin 2005.

NOTE 29 – INFORMATIONS FINANCIERES PRO FORMA (NON AUDITEES)

L'information financière pro forma a été préparée à partir des états financiers en IFRS sur trois mois clos le 30 juin 2005 d'Eutelsat Communications et des états financiers consolidés en IFRS d'Eutelsat sur 12 mois clos le 30 juin 2005.

L'information financière pro forma comprend les ajustements pro forma identifiés comme les plus significatifs apportés au compte de résultat et au bilan consolidé de l'exercice clos le 30 juin 2005 d'Eutelsat Communications. Ces ajustements ont vocation à traduire, sans être cependant représentatifs, la situation financière du Groupe et le résultat qu'il aurait enregistré si :

- L'acquisition des 85,65% du groupe Eutelsat réalisée le 4 avril 2005 et l'acquisition complémentaire de 7,67% réalisée le 30 juin 2005 avait été faite le 1^{er} juillet 2004.
- Les dettes seniors "A" et "B", le crédit revolving, la ligne de second rang et la senior PIK contractées le 4 avril 2005 pour les acquisitions successives du groupe Eutelsat avaient été mises en place le 1^{er} juillet 2004.

En outre, les instruments de couverture de taux d'intérêt (Swap, tunnel et cap acheté) mis en place en avril 2005 par le Groupe lors de la conclusion des dettes décrites ci-dessus n'ont pas fait l'objet d'un ajustement pro forma pour traduire quel aurait été l'impact dans le bilan et le

compte de résultat si ces instruments de couverture avaient été mis en place le 1^{er} juillet 2004.

Ces ajustements ont été établis à partir des estimations et des hypothèses retenues par la Direction du Groupe.

L'information financière pro forma peut ne pas traduire ce qu'aurait été la situation financière, les résultats, les variations de capitaux propres et les flux de trésorerie du Groupe si celui-ci avait réalisé l'acquisition d'Eutelsat et mis en place le financement associé au 1^{er} juillet 2004.

Description des ajustements pro forma

- (a) Prise en compte de la charge d'amortissement sur 12 mois de l'actif incorporel "contrats clients et relations associées" identifié lors de l'acquisition du groupe Eutelsat. Cet actif incorporel identifié lors de l'affectation du prix d'achat a une valeur de € 918 688 milliers et s'amortit linéairement sur 20 ans.
- (b) Ajustement des charges financières liées aux contrats de dettes conclus pour le financement de l'acquisition du groupe Eutelsat. Les charges financières sur 12 mois ont été calculées en appliquant les taux d'intérêt effectifs de chaque ligne de dette constatés au cours de l'exercice de 3 mois du compte de résultat du Groupe Eutelsat Communications clos le 30 juin 2005.
- (c) Ajustement de la charge d'impôt lié à la reconnaissance d'un impôt différé passif sur l'actif incorporel amortissable "Portefeuille de clients". L'impôt différé passif reconnu au 1^{er} juillet 2004 s'élève à € 320 130 milliers et a été ajusté au cours de la période à hauteur de € 15 305 milliers, € 3 826 milliers de ce montant a déjà été ajusté durant la période close au 30 juin 2005.
- (d) La quote-part de résultat des intérêts minoritaires a été ajustée à hauteur de € 2 272 milliers, afin de retranscrire un pourcentage de détention du Groupe dans Eutelsat stable sur la période. Le compte de résultat consolidé pro forma montre un pourcentage de détention des minoritaires de 6,82% entre le 1^{er} juillet 2004 et le 30 juin 2005.

Eutelsat Communications (anciennement SatBirds S.A.S)

<i>(En milliers d'euros)</i>	Eutelsat 30-juin-05 (12 mois)	Sous-groupe Eutelsat Communications (3mois)	Ajustements Pro forma	Ref	Eutelsat Communications 30-juin-05 (12 mois)
Chiffre d'affaires	750 402				750 402
Coûts des opérations	(69 022)				(69 022)
Frais commerciaux et administratifs	(101 132)	(1 005)			(102 137)
Dotations aux amortissements	(262 392)	(11 112)	(33 339)	<i>(a)</i>	(306 843)
Autres charges opérationnelles	(84 000)	(695)			(84 695)
Résultat opérationnel	233 856	(12 812)	(33 339)		187 705
Résultat financier	(47 312)	(41 755)	(109 361)	<i>(b)</i>	(198 428)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	315				315
Résultat net avant impôt et intérêts minoritaires	186 859	(54 567)	(142 700)		(10 408)
Impôts sur les sociétés	(49 847)	3 826	11 479	<i>(c)</i>	(34 542)
Résultat net avant intérêts minoritaires	137 012	(50 741)	(131 221)		(44 950)
Intérêts minoritaires		(5 083)	(2 272)	<i>(d)</i>	(7 355)
Résultat net par groupe	137 012	(55 824)	(133 493)		(52 305)